L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Journal du 19 au 25 juin 2009 — 1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6270 - 58ème année

ACTU

RETRAIT DU PADDUC

Les explications d'Ange Santini, Président du Conseil Exécutif de Corse

EXPOSITION

Escale à Corte avec le scénographe Michel Albertini, pour "Napoléon et la Corse"

COLLECTIVITÉS

1ères Assises du Monde Rural : questions à Jacques Costa, élu à l'origine du projet

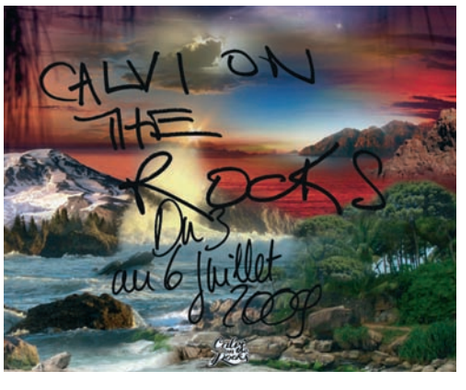

MUSIQUE

Sept ans d'âge pour Calvi on the Rocks et ses concerts électro au pied de la Citadelle

Calvi on The Rocks 7ÈME ÉDITION

Contrairement à l'exigence ambiante qui réclame du "toujours plus", Calvi on the rocks a choisi la voie du "encore mieux". Pour cette septième édition, la formule évolue et se perfectionne. Du 3 au 6 juillet prochains, le cadre idyllique de la cité Calvaise va accueillir les stars et les valeurs montantes de la musique electro, tous les jours de 14 heures à 6 heures du matin ! Un rendez-vous à ne pas manquer !

Calvi On The Rocks s'inscrit désormais comme un festival de musique incontournable sur la scène électronique internationale. Malgré ce statut et les enjeux que cela entraîne, **Calvi On The Rocks** veut rester un festival à dimension humaine: *«Les concerts au clair de lune dans un salon éphémère au pied de la citadelle, les siestes musicales sur la plage, les polyphonies à la cathédrale, les dégustations sur un coin de table et autres petits plaisirs… Calvi On The Rocks est tout ça à la fois. Un festival d'art de vivre, plein de surprises, de rencontres, d'échanges et de plaisirs, un savant mélange dans lequel chaque élément, chaque moment, chaque personne est une pierre à l'édifice»*.

Sous le signe de la douceur de vivre

Loin des grands rassemblements estivaux, le festival cultive sa différence et parie sur les valeurs d'hospitalité, d'intimité et d'art de vivre. A travers des sites étonnants*, la scénographie intimiste et la mise en lumière sophistiquée donnent au festival une dimension glamour et chaleureuse. **Calvi On The Rocks** se caractérise par une philosophie bien particulière qui mise avant tout sur un état d'esprit convivial, lequel a conquis pas moins de 8 000 visiteurs en 2008 . Et si cela fonctionne, c'est grâce à l'implication de personnes comme **Jean-Marie Tassy** (président et directeur de création **d'Uzik**), **Edouard Rostand** (journaliste), **Lionel Bensemoun** pour ne citer qu'eux. Ces passionnés mettent leurs réseaux professionnels et personnels au service de l'association **"On The Rocks"** dirigée par **Pierra Simeoni**. Figure locale, elle met une énergie débordante à coordonner l'ensemble du festival avec son équipe de Calvais (**Jean Témir** de **chez Tao**, **Stéphanie Ceccaldi** et bien d'autres).

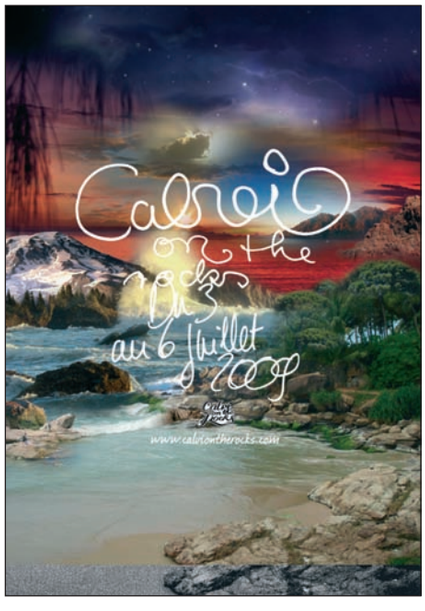

Cette année encore, ils ont tous unis leurs efforts pour proposer une sélection de qualité composée en grande partie d'artistes de renommée internationale qui vont se succéder de jour comme de nuit sur les différents sites du festival*. Ainsi de la venue d'**Anoraak**, l'un des ambassadeurs de l'esprit *«west coast»* à la française. *«A en croire son univers musical, à la croisée de la pop rythmée eighties et de l'italo-disco la plus kitsch, le jeune producteur de 27 ans n'est jamais sorti des années 80. Et ça tombe bien, puisqu'on raffole de ses hymnes nostalgiques mais colorés, romantiques et terriblement entraînants»*.

La touche féminine de cette édition sera incarnée par deux grandes prêtresses de la musique electro. Avec **Ellen Allien**, d'abord. La productrice et Dj berlinoise de renom, excelle depuis plus de vingt ans dans la techno minimale et hypnotique la plus extrême et la plus pure. Elle est la Dj internationale à (re)découvrir à **Calvi** cette année.

Des artistes de renommée internationale

Avec **Jennifer Cardini**, ensuite. La résidente du **Rex** et du **Pulp**, connaît désormais par coeur les clubs les plus prestigieux des capitales mondiales de l'électro. *«Pionnière française du son allemand, avec un raffinement mélancolique, sexy et dépouillé, Jennifer Cardini est avant tout une aficionados des musiques électroniques, une clubbeuse infatigable dont le plaisir de jouer se fait immanquablement ressentir par le public»*.

A l'affiche également, le groupe **Poni Hoax**, qui est la nouvelle sensation de la scène électro rock française. Les cinq dandys de Poni Hoax ont un sens de la composition qui a séduit les organisateurs de cette septième édition : *«De leurs partitions raffinées, dans lesquelles se retrouvent mêlés la no-wave, l'électro, le rock glacial des années 70 et la disco, transpire une sensualité des plus déconcertantes»*.

Et si vous ne les connaissez pas encore, ne manquez pas la prestation du groupe *«Phoenix»* ! Pour produire leur nouvel opus, les quatre membres de Phoenix ont choisi **Philippe Zdar**. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cette collaboration a conquis les organisateurs : *«De cette collaboration sont nées dix perles d'électro-pop intense, dans lesquelles on retrouve tout ce qu'on aime de Phoenix, en bons fans de la première heure : la superbe voix du chanteur Thomas Mars, des riffs de guitare envolés, et une énergie de création que l'on a plaisir à retrouver à Calvi cette année»*.

A l'affiche de cette édition 2009, on peut aussi noter la présence de **Superpitcher**, **Aeroplane**, **Friendly Fires**, **Arnaud Rebotini**, **Man like me**, **Busy P, Klaxon**, **Kurt Dolto**… Une pléiade de stars et de valeurs montantes qui donnent le meilleur d'elles-mêmes à **Calvi**. Et le public sera toujours conquis par la magie des lieux… Une magie qui a fait dire à **James Murpy**, lors d'une précédente édition : ***«It is very simple, this is heaven»***. Un paradis qui ne va durer que 3 jours alors ne le ratez pas !

**au théâtre de verdure, chez Tao, au Club 24, à la plage Franklin et Marshall….*

Plus de renseignements sur
http://www.calviontherocks.com/

L'affiche 2009

Calvi On The Rocks met un point d'honneur à inviter chaque année un artiste de renom à revisiter le visuel du festival. Après **André** (2003), qui a aussi réalisé le logo du festival, **Laurent Fétis** (2006), **M&M** (2007) et **Thomas Lélu** (2008), c'est au tour de **Mathias Schweizer** de mettre la main à la pâte. C'est un artiste reconnu pour sa volonté de multiplier les moyens d'expression et d'établir des connexions entre différentes pratiques qui lui sont chères : vidéo, conception d'images et musique. Son travail a fait l'objet de nombreuses publications en **France** et à travers le monde.

AU SOMMAIRE

4 ***Interview***
Le Président du Conseil Exécutif de Corse revient sur les raisons du retrait du PADDUC déclaré, à la surprise générale, le 15 juin dernier à l'Assemblée de Corse

6 ***D'un mercredi à l'autre :*** *toute l'actualité insulaire en bref sur 7 jours*

8 ***Evénement culturel***
Sur les traces de Napoléon avec le scénographe Michel Albertini, maître d'oeuvre d'une expo qui ouvre ses portes au Musée de la Corse, le 20 juin 2009

10 ***Initiatives :*** *questions aux élus Jacques Costa et François Colonna, à propos des 1ères Assises du monde rural*

12 ***Paesi di Corsica :*** *Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*

27 ***Ghjuventù :*** *entretien avec Guillaume Timotei, leader du groupe rock Kur-sig*

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : **www.corse-information.info**

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
FONDATEUR : Louis Rioni +
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
Prix HT de la ligne d'annonce légale :
Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT
(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

Pêle-mêle

Par Paul Aurelli

7 juin 2009… *Les Français innovent à l'occasion des élections européennes : ils s'intéressent à l'Europe, ils comprennent la parole de ceux qui se préoccupent de laisser un «autre avenir» à nos enfants ; l'écologie et le développement durable ne sont plus des mots destinés à effrayer les braves gens, ce sont désormais des concepts de vie partagée, des raisons de vivre et d'espérer ! Il ne faut pas s'étonner que la majorité présidentielle ait remporté un succès. Avec Jean-Louis Borloo numéro 2 du gouvernement en charge de ces dossiers, les électeurs ont vu où étaient le bon sens et l'efficacité. Le Grenelle de l'environnement est passé par là. Le Chef de l'Etat avait raison : on ne va pas sans plaindre.*
Avec des écologistes qui ont su capter l'attention, qui se sont montrés convaincants et mesurés, il est normal que les listes d'Europe Ecologie aient fait mieux que mieux ! Et si des arrières-pensées on dirigé des électeurs ici ou là, je pense chez nous en Corse, pourquoi s'en plaindre ? Un bon débat vaut mieux que… Nos lecteurs auront compris.
Exit pour cette échéance du Modem «décomposé» d'un Bayrou surexcité : c'est la fin des illusions, il va falloir remettre le métier sur l'ouvrage. Coté socialistes, c'est tragique ! Quand aurons-nous enfin une opposition digne de ce nom dans notre pays ? Mitterand, reviens ! Ils sont devenus fous !

15 juin 2009… *Le Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse jette l'éponge ! L'opposition, aléatoire et composite, comme dirait un quotidien, n'aura plus rien à croquer; il va falloir enfin se découvrir et mettre les idées sur la table… Le PADDUC est jeté aux orties. Non, il est remis à la démocratie participative. Après tout, on aurait pu y penser avant. Certes, mais il n'est jamais trop tard pour débattre et dialoguer. Chez nous aussi, ce sont les électeurs qui auront le dernier mot…*
Tant pis, le «front des anti» va se découvrir une autre lutte à mener… «Pulitichella» quand tu nous tiens ! Et puis, dans ce domaine, il n'est pas nécessaire d'avoir une position : on est contre par religion ou par principe. L'important c'est de s'opposer et de crier plus fort que son voisin…
Sauf que, là encore, Nicolas Sarkozy, qui veut une majorité plurielle, solide et cohérente, va donner du fil à retordre aux opposants insulaires, modérément opposants à Paris et aux autres aussi… Désespérant pour les professionnels du niet !
Je vais arrêter là, j'ai du me faire suffisamment d'adversaires pour la semaine. On reverra tout cela pour le prochain numéro. Les «lignes» auront bougé, comme disent les spécialistes du « kriegspel » du Café du Commerce… Et puis, la Fête de la Musique aidant dans nos villes et nos villages, les moeurs se seront peut-être adoucies...
Laissons du temps au temps.
A vendredi prochain !

A NE PAS MANQUER

LES 25 ANS DE RCFM

A l'occasion des 25 ans de la radio, qui seront fêtés à l'antenne tout au long des semaines à venir, un grand concert est donné ce vendredi 19 juin sur la Place Saint Nicolas, à Bastia. Il débutera à 20h30, avec à l'affiche Lara Fabian, Touré Kunda, Calogero, Thomas Dutronc, Jean-Marc Bertrand, Grégoire et Tigane, mais aussi des artistes insulaires tels qu' Antoine Ciosi (dont le fils, Jérôme, accompagne Thomas Dutronc et ses "Esprits manouches"), le groupe Soledonna, Anghjula Potentini, Francine Massiani, Petru Guelfucci, Petru-Santu Guelfucci et Mai Pesce.

INTERVIEW / PROPOS RECUEILLIS PAR EVA MATTEI

ANGE SANTINI : À PROPOS

Si, concernant la décision officialisée par le Président de l'Exécutif de Corse, le 15 juin dernier, en prélude à une session avortée de l'Assemblée, les observateurs spécialisés s'accordent à parler d'un coup politique qui, sans doute, restera dans les annales de la mandature, et si les opposants, hors Radicaux de Gauche, tout comme les réprésentants du monde associatif, dénoncent de concert une "déro-bade de la majorité", en même temps qu'un "attentat à la démocratie", Ange Santi-ni avance ses propres raisons, suivi qu'il dit être de sa majorité territoriale, unie et en ordre de marche pour les Territoriales : "en tout et pour tout, il s'agit de porter le débat devant le peuple à l'occasion des prochaines élections régionales, projet contre projet, et dans le cadre d'un scrutin modifié capable d'apporter à la Corse la stabilité dont elle a besoin". Après le 15 juin, suivait donc la date attendue du 18. Quant aux rumeurs circulant sur une stratégie "politicienne" ayant pour objet de faire les yeux doux au PRG, le Président renvoie dos à dos alliances et projets, n'oubliant pas, par ailleurs, encore pour expliquer le retrait du PADDUC, de citer ce "grand Radical" qu'était Clémenceau.

Ange Santini, pourquoi ce retrait anticipé du PADDUC ? Nous avons, je crois, avec l'Exécutif, fait notre travail pour aller au bout de la démarche. C'est un exercice difficile. Nous sommes la seule région de France, depuis le 22 juin 2002 à avoir cette obligation de faire un Plan d'Aménagment et de Développement durable. Pour autant, afin d'assumer nos prérogatives, nous l'avons entamé il y a un certain nombre d'années et avons voulu, évidemment, à moment donné, le rendre public. A partir de ce moment-là, nous avons engagé une large concertation avec les maires, les Conseillers Généraux, les Chambres d'Agriculture, les CCI dans diverses micro-régions. Et je dois dire que l'accueil a été favorable. Nous avons voulu néanmoins démontrer que le document n'était pas figé et qu'il y avait toutes les possibilités d'amendement.

▶***Là vous revenez sur tout le processus d'élaboration qui, il est vrai, a plutôt été long. Mais ce que nous aimerions, c'est que vous nous donniez les raisons de cette décision ?***

La raison est simple. On a considéré que le verdict était déjà rendu avant le début de l'audience. C'est un fait unique, je le dis, dans les annales de l'institution régionale qui existe depuis 1982. C'est-à-dire que l'ensemble des groupes d'opposition avait déjà fait savoir par médias interposés que de toute façon ils voteraient contre, que ce n'était pas amendable etc. Quel débat pouvait-il y avoir à partir du moment où une opposition, qui d'ailleurs n'a comme point d'entrée que le vote négatif, vous dit "de toute façon, on est contre". De cette situation, j'ai quant à moi tiré certaines observations. Premièrement, j'ai considéré que ce rejet d'ores et déjà annoncé ne reflétait pas nécessairement ce que j'avais recueilli sur le terrain. Cela me semblait être plutôt, non pas un vote contre un texte, mais une manière, pour reprendre les mots de votre confrère Jean-Marc Raffaelli, de "prendre ses distances avec les adversaires de demain". Par ailleurs, on a constaté également que c'était beaucoup plus simple de recueillir une majorité de "non" pour des raisons diamétralement opposées et contradictoires, que d'obtenir un projet alternatif qui recueille l'adhésion d'une majorité supérieure à la nôtre.

▶***Mais est-ce que la démocratie n'exigeait pas de porter jusqu'au bout le débat ? Un projet d'aménagement et de développement durable pour la Corse ne le méritait-il pas ?***

Oui, si l'Assemblée de Corse avait souhaité aller à l'enquête publique. Or, ce n'est pas nous qui privons le peuple de son expression. C'est l'annonce anticipée du rejet du projet. Je vous rappelle que l'approbation du PADDUC se fait en deux temps : cela aurait pu être l'adopion, entre guillemets, du document, avant de le soumettre à l'enquête publique et le vote négatif aurait pu intervenir après l'enquête publique. Or, en disant "non" d'entrée, on privait le citoyen de son expression démocratique. On ne vous donnait pas la possibilité d'aller consulter le PADDUC et d'émettre un avis quel qu'il soit : négatif ou positif. A ce titre, quand on évoque les 15000 signatures du Front Anti-PADDUC, il faut souligner qu'elles ne représentent au mieux que 5 % de la population, certaines d'entre elles, recueillies à l'extérieur, n'ayant rien à voir avec la Corse. Les 290 000 Corses restant, qu'en fait-on ?

▶***Si l'on suit votre logique, on peut quand même vous reprocher d'avoir répondu à ce que vous jugez être un déni de démocratie par un déni de démocratie…***

Pas du tout ! Puisqu'on veut priver les Corses de parole, je dis quant à moi qu'il faut la leur donner. Comme je l'ai déjà souligné, il est facile de dire "non" à un projet sans faire de propositions. Je n'ai donc pris personne en traître. Chacun de nous a devant lui dix mois pour présenter un projet de société et c'est cela qui comptera. Ce sera l'enjeu des Territoriales. Nous espérons fortement que le mode de scrutin changera. Les Corses auront ainsi à choisir entre différents projets de société avec un mode de scrutin qui permettra l'émergence d'une majorité absolue. Du coup, c'est le peuple qui aura à décider, et en démocratie, le peuple a toujours raison. Je veux donc redonner la parole au peuple.

▶***Dans certains rangs de l'opposition on a interprété votre décision comme le fait du Prince. Dans quelle mesure le Président de l'Exécutif est-il en droit de prendre de la sorte pareille décision ?***

De par les prérogatives de ses fonctions issues de la loi. Il n'y a pas de fait du Prince. Le fait du Prince relève d'un acte illégal. Or personne n'a contesté la légalité de l'acte. Il y a le statut particulier de la Corse, il y a le rôle de l'Assemblée et de toutes ses composantes, il y

S DU RETRAIT DU PADDUC

"NOUS SOUHAITONS REDONNER LA PAROLE AU PEUPLE, PAROLE QU'UN REJET ANTICIPÉ ET ANNONCÉ DU PADDUC CONFISQUAIT."

a le rôle de la Présidence de l'Exécutif et de l'Exécutif de Corse. J'ai bien indiqué que j'assumais mes responsabilités, que je le faisais en conscience et sans aucune amertume, car je n'en veux à personne. En face, la preuve est faite depuis lundi qu'il n'y a pas de majorité pour présenter un projet. La situation est ubuesque et ne rime à rien sauf à montrer à l'opinion publique que la majorité de l'Assemblée de Corse n'est que relative. Ce que l'on sait déjà. C'est le mode de scrutin actuel qui, jusqu'à présent, n'a pu produire de majorité absolue. Seul le vrai débat démocratique, celui qui se tiendra devant le peuple à l'occasion des Territoriales peut apporter une solution à la Corse, c'est-à-dire un projet pour la Corse dans la stabilité et la clarté. Il s'agit donc d'un choix gaullien.

▶***A l'heure où les rumeurs vont bon train concernant une éventuelle entrée au Gouvernement de Paul Giacobbi et une alliance future de la droite libérale avec les Radicaux pour les Territoriales, on peut se demander si vous ne battez pas d'ores et déjà campagne…***

Jusqu'à présent, ce sont les autres qui battaient campagne et l'on s'imaginait que la majorité territoriale était endormie, qu'elle n'existait pas. Lundi, nous avons fait la preuve que nous existons encore, que nous existerons encore demain et que s'il faut être en ordre de bataille pour les Territoriales, nous le sommes et le serons demain. En ce qui concerne les rumeurs relatives à Paul Giacobbi, je dirais qu'il s'agit avant tout d'une considération d'ordre national, plus que local, et qui relève de la volonté de Nicolas Sarkozy d'élargir son gouvernement. Pour ce qui est d'une allliance avec les Radicaux, rappelons que jusqu'à présent on parlait d'alliance entre le PRG et les nationalistes. Aujourd'hui, comme par enchantement, de cela on ne parle plus pour n'évoquer qu'une alliance entre UMP et PRG ! A ce jour, il n'y a pas de réflexion qui soit liée à une alliance quelle qu'elle soit. Pour moi, ce qui compte c'est le projet.

▶***Justement, tout le travail de réflexion, d'élaboration et de concertation concernant le Padduc, travail que vous avez pris soin de mettre en avant dans votre allocution à l'Assemblée lundi dernier, ne se voit-il pas d'une certaine façon remis en question par la décision de retirer le projet ?***

Le projet de PADDUC et le projet de société sont deux choses différentes. Le premier, c'est le Président de l'Exécutif qui l'a porté dans le cadre précis de ses prérogatives. Le second sera d'abord plus synthétique et représentera la vision que nous avons de la Corse, non pas au niveau de l'Exécutif et de la majorité terrritoriale, mais au niveau de la famille de droite de la Corse. Evidemment, la philosophie de ce projet de société se rapprochera de celle du PADDUC. Nous n'avons pas deux visages.

▶***Votre sentiment sur l'initiative prise mardi matin par une partie de l'opposition pour rédiger et transmettre au gouvernement une lettre disant "non" à la réforme du scrutin.***

On sait très bien aujourd'hui que le mode de scrutin appliqué à l'élection des membres de l'Assemblée de Corse est unique en France et que les spécificités insulaires ne doivent pas conduire à la balkanisation et à l'émiettement. La preuve est faite que sur les projets de société, il n'y a pas de majorité possible. Je souhaite quant à moi une réforme du mode de scrutin non pas qui aille demain à l'élection d'une majorité absolue écrasante mais qui permette sur des projets de société la clarté et la lisibilité. La Corse a besoin de cela, avec la représentation, bien entendu, des courants de pensée, mais pour ce faire, il y a tout simplement la possibilité de faire des listes communes. Quant à moi, je ne veux plus de 19 listes et de candidats qui font 2000 voix et se font récupérer. Avec un scrutin modifié, personne ne s'exclut d'entrée sauf à vouloir jouer une carte personnelle. Je constate par ailleurs que les groupes cosignataires de la lettre que vous évoquez ne font plus référence au PADDUC. Ce qui prouve bien que finalement ils étaient d'accord entre eux pour rejeter un document, mais qu'ils ne peuvent pas être d'accord et avoir une majorité suffisante pour en proposer un autre. C'est pourquoi, et compte tenu de tout ce qui s'était passé jusque-là, nous avons souhaité, avec la majorité territoriale qui me suit et qui démontre qu'elle est unie, porter le débat devant le peuple.

D'UN MERCREDI À L'AUTRE / PAR EVA MATTEI

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 10 JUIN — Trafic de permis bateau

On apprend que les gendarmes toulonnais ont démantelé un trafic de faux permis bateau entre **Montepellier**, **Nice** et la **Corse**. Les médias avancent d'abord le chiffre de 6000 documents vendus de 500 à 1200 euros pièce, puis celui de 8000. Dans ce cadre 12 personnes, dont 8 agents des affaires maritimes, auront été mises en examen, soupçonnées d'avoir délivré des *"permis fantômes"*. Un trafic qui représente, rien que pour l'année 2006, 50 000 € non perçus par l'**Etat**.

Dans la rue pour le CHU de Bastia

Répondant à l'appel de l'intersyndicale **CGT/FO/STC**, entre 500 et 800 personnes (employés et usagers) défilent à **Bastia** pour réclamer une aide complémentaire de l'**Etat** pour l'**Hôpital** de **Falconaja** dont le déficit ne cesse de se creuser, atteignant aujourd'ui 9,5ME. Inquiet, le Président du CA de l'établissement, **Emile Zuccarelli**, fera une demande officielle au **Gouvernement** afin qu'il prenne la mesure de la situation critique de l'établissement, sollicitant notamment une entrevue avec **Roselyne Bachelot**. Il sera suivi des conseillers municipaux de **Bastia,** décidés à déposer une motion le lundi suivant.

Affaire Colonna

Les procureurs généraux des **Cours d'Appel** de **Paris** et **Bastia** saisissent les bâtonniers des ordres d'avocats de **Paris**, **Bastia** et **Ajaccio** dans le cadre de menaces disciplinaires pesant sur les défenseurs d'**Yvan Colonna**, **Maître Antoine Sollacaro** et **Maître Gilles Simeoni**. On reproche à ceux-ci d'avoir refusé d'être commis d'office après le départ de leur client. Les barreaux insulaires, par les voix de **Me Pierre-Louis Maurel**, à **Bastia**, et **Me Philippe Gatti**, à **Ajaccio**, ne se désolidariseront pas de ceux-ci.

Suite des interpellations du 9 juin

A l'issue de leur garde à vue, 11 des 13 jeunes interpelés le mardi 9 juin et ayant participé à la manifestation du 4 avril à **Bastia** sont déférés au **Parquet de Bastia** et présentés devant le juge d'instruction.

Crash du Dragon 2B

On apprend que le parquet de la République du **Tribunal de Grande Instance** de **Bastia** a ouvert une information judiciaire contre X pour *"homicides involontaires"*.

JEUDI 11 JUIN

Interpellation d'Alain Orsoni

Le **Président de l'ACA** est placé sous mandat de dépôt et écroué au centre pénitentiaire de **La Farlède-Toulon** dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de **Thierry Castola**, pompier de 36 ans tué par balles le 3 janvier 2009 à **Bastelicaccia**. Selon les enquêteurs de la **JIRS de Marseille**, sa mise en examen reposerait sur *"un possible contentieux d'ordre financier dans le cadre d'une affaire en Amérique Latine"*, avec le père de la victime, **Francis Castola**, abattu en 2005 à **Ajaccio**. L'avocat du prévenu annonce qu'il va faire appel de ce placement en détention et présenter une requête en nullité de cette mise en examen.

REVENDICATION DE STATUT POUR LES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

Vendredi 12 Juin : le colloque organisé par le **Conseil Général de Haute- Corse** sur les mineurs étrangers isolés et le rôle à jouer par les collectivités face à ceux-ci est l'occasion de lancer un appel solennel au gouvernement, cosigné par **Paul Giacobbi**, Président du REMI, **Yves Ackermann** (Président du CG du territoire de Belfort et représentant l'Association des départements de France) et **Michel Vauzelle** (député et président de la Région PACA) pour l'obetntion d'un statut spécifique capable de protéger les quelque 50 000 enfants (5 000 en France et une centaine en Corse) venus d'**Afrique du Nord**, des **pays de l'Est** ou encore d'**Afghanistan** pour échapper à la misère, aux persécutions, et aux trafics en tous genres, et qui se retrouvent chaque année en errance en Europe.

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU DE SANS PAPIERS

LUNDI 15 JUIN

Après une descente spectaculaire des forces de police en quatre points du centre ville bastiais (dans deux hôtels, un cabinet d'avocat et un cabinet médical), 18 personnes (un avocat, un médecin et 16 étrangers en situation irrégulière) sont placées en garde à vue dans le cadre d'une enquête relative à une filière clandestine destinée à régulariser des travailleurs clandestins.

Annonce explosive à l'Assemblée de Corse

Le projet de **Padduc** est retiré. Une annonce faite par le Président de l'Exécutif, **Ange Santini,** qui provoque un véritable tollé au sein de l'hémicycle, une grande partie de l'opposition s'offusquant de la confiscation du débat.

Mise en examen de 3 médecins

On apprend que les **Dr Denis Villegier**, **Jean-Paul Tafani** et **Paul Marcaggi** ont été mis en examen le 4 juin au terme d'une enquête préliminaire de plus d'un an menée dans le cadre d'une arnaque à la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**. Rentes d'invalidité et prestations d'accidents du travail indues sont au coeur du dossier avec un préjudice estimé à plus d'un million d'euros.

MARDI 16 JUIN

Un "Non" à la réforme du scrutin

22 élus de l'opposition, hors **groupe Radical de Gauche,** rédigent et signent une lettre commune adressée aux responsables du gouvernement et au **Chef de l'Etat**, disant *"que le changement du mode de scrutin territorial à 9 mois de l'échéance constitue une violation des usages démocratiques les plus élémentaires. Et d'ajouter : cela témoigne aussi d'une méconnaissance du statut particulier de la Corse et le vote de cette proposition de loi conduira à la déstabilisation de la société corse "*. Un document qui devrait être également adressé à tous les **Corses** pour demander le report de cette proposition de loi.

VENDREDI 12 JUIN

Expulsion évitée de justesse

Fahtia Kahlaoui, arrêtée le lundi précédant sur la route de **Bastelicaccia,** où elle se promenait, par des gendarmes qui découvernt qu'elle est en situation irrégulière, évite de justesse l'expulsion, soutenue par un collectif intervenu à l'**aéroport d'Ajaccio** au moment où elle devait prendre l'avion censé la reconduire en **Tunisie**.

Bastia au Vert

Le **festival de l'écocitoyenneté** s'ouvre sur la **Place Saint Nicolas**. Il durera trois jours.

SAMEDI 13 JUIN

La Saint Antoine toujours et encore

Les hauteurs de la ville de **Bastia** accueillent les fidèles venus, comme chaque année, honorer **Saint Antoine** en l'église portant son nom et où l'**évêque de Corse** se sera déplacé pour célébrer la grand-messe.

Faible mobilisation sociale

Nouvelle manifestation contre la politique du gouvernement. Dans les 200 personnes à **Bastia**.

DIMANCHE 14 JUIN

Un meurtre de plus

Damien Gherard, 24 ans, connu par les services de police pour des affaires liées au trafic de stupéfiants, est abattu à **Mezzavia**. Un homicide qui fait suite à celui perpétré contre **Pierre Manzaggi**, toujours à **Alata**, le 4 juin dernier.

EXPOSITION «NAPOLÉON ET LA CORSE», DU 20 JUIN AU 30 DÉCEMBRE 2009 À CORTE / PAR ROLAND FRIAS

Sur les traces de l'Empereur
Avec Michel ALBERTINI

Le Musée de la Corse crée l'événement à Corte avec le lancement de l'exposition thématique «Napoléon et la Corse», prévue du 20 juin au 30 décembre 2009. Rencontre avec Michel Albertini, le scénographe de cet ouvrage exceptionnel, à découvrir…

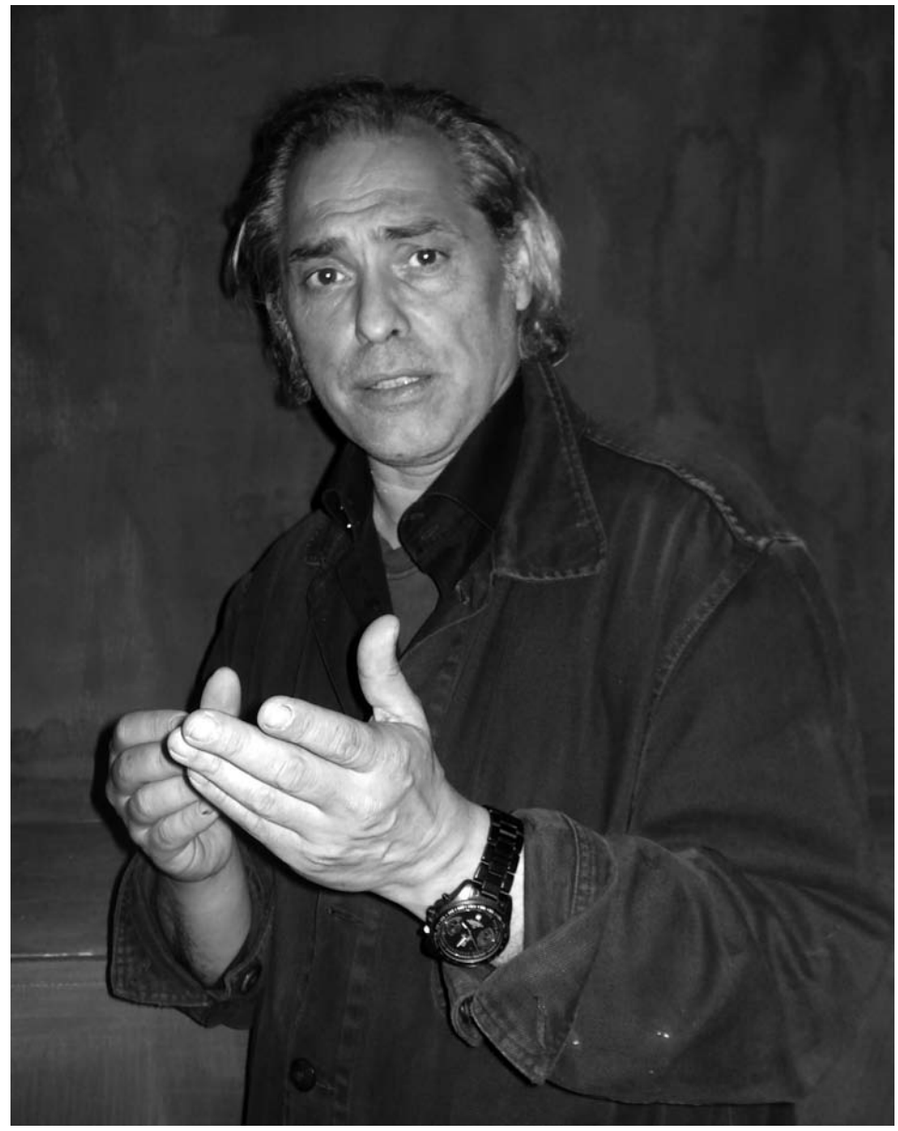

Michel Albertini, comment l'exposition « Napoléon et la Corse » est-elle née ?

Il s'agit, à mon sens, d'une exposition dont la réalisation était indispensable. Pour la première fois, cela va permettre de retracer la relation complexe qui relie Napoléon à la Corse et le rôle joué par cette origine insulaire et latine dans le destin du futur Empereur qui, toute sa vie, a été entouré par des Corses. Peu de personnes le savent. Il a regretté d'avoir quitté l'île aussi jeune, il a d'ailleurs écrit plusieurs dictées merveilleuses au sujet de ce pays qu'il aima tant, jusqu'à son dernier souffle…

Et votre rencontre avec le Musée de la Corse ?

J'avais déjà fait diverses expositions autour de la vie de l'Empereur, notamment il y a cinq ans au Brésil, à São Paolo. De nombreux Musées avaient prêté des œuvres et de nombreux conservateurs avaient fait le déplacement. Puis, j'ai officié à Paris au Musée Jacquemart-André, à travers une présentation des trésors de la Fondation Napoléon, ainsi qu'aux Invalides ou encore à l'Arc de Triomphe. Et il se trouve que le commissaire général de ces expositions était Bernard Chevalier, aux côtés de Jean-Pierre Commun, également commissaire. Deux hommes remarquables avec qui j'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler. D'autre part, nous voulions renouveler l'expérience. Et la rencontre avec Rémi Froment, Marie-Eugénie Poli-Mordiconi et Jean-Marc Olivesi, respectivement secrétaire général, responsable scientifique et conservateur en chef du Musée de la Corse, en a été l'occasion. De là est née cette magnifique aventure, sous l'impulsion de la Collectivité Territoriale. Je remercie d'ailleurs toutes ces personnes admirables pour la confiance qu'elles m'ont accordée…

Concrètement, comment va s'articuler la mise en place de cet événement ?

En premier lieu, il faut savoir que cette exposition est historique à plus d'un titre. Je pense que de par sa teneur et son envergure, elle est à ce jour la plus importante jamais organisée en Corse. Elle regroupe plus de trois cent cinquante-cinq œuvres et documents provenant de l'île, du continent et de nombreux pays d'Europe. Ainsi les salles du Musée de la Corse seront-elles organisées en quatre sections majeures…

C'est-à-dire ?

Naturellement, cela partira de la naissance et de toute la jeunesse de l'Empereur sur l'île, en passant par son départ pour l'école militaire de Brienne puis son arrivée à Paris pendant la révolution. Ensuite, un deuxième espace se concentrera sur la vie de Napoléon, de Toulon à Sainte-Hélène. Avant de rejoindre une autre salle réservée à son action en Corse, avec la rétrospective des dignitaires et militaires qui l'ont entouré, de sa famille ou encore des palais qu'il a fait bâtir pour les siens, les projets qu'il a eu en faveur de Bastia et d'Ajaccio ; à ce propos, des plans et maquettes de constructions seront notamment présentés. Enfin, une grande salle mettra à l'honneur le «*Mythe*», à travers un recueil des différents objets à son effigie que l'on peut trouver dans les boutiques de souvenirs d'ici et d'ailleurs. Il s'agit par exemple de bouteilles de vin, de

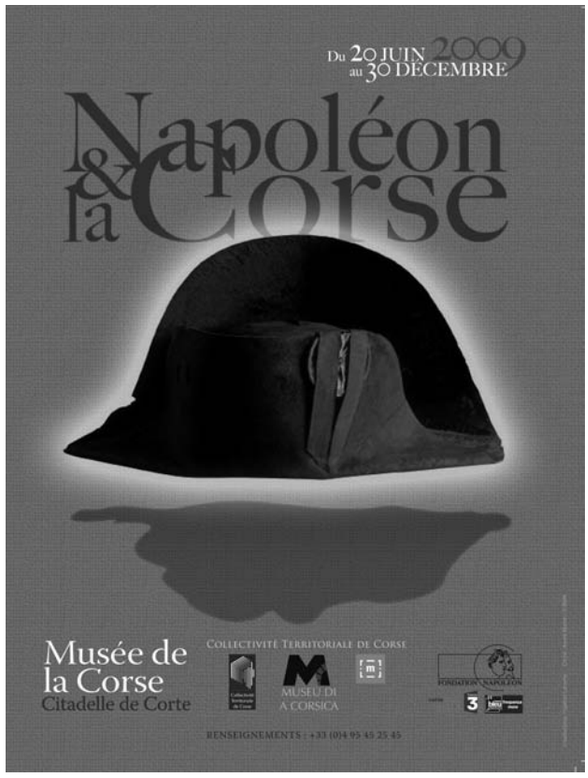

boîtes de canistrelli, de drapeaux, mais aussi de nombreuses caricatures du personnage : pour faire un point de ce qu'est devenue aujourd'hui l'image de l'Empereur. Des photographies de grognards viendront également enrichir l'exposition…

▶***En tant que scénographe, quelle image avez-vous de l'Empereur ?***

Je ne vous parlerais pas de l'aspect historique, de ce qui a été fait ou pas. J'évoquerais plutôt le rapport intime que j'entretiens avec lui depuis de nombreuses années. C'est très particulier. En effet, on me prend pour un fou lorsque je dis ça. Mais ce n'est pas moi qui ai postulé pour faire cette exposition, c'est lui qui m'a choisi parce que j'en ai fait d'autres avant celle-ci et il les a appréciées. Quand j'ai un problème majeur, j'en réfère à l'Empereur et le problème se résout rapidement. Si j'hésite, je pense à lui et il n'y a plus aucune hésitation. Il parlait toujours de son étoile, il s'entourait de gens qui avaient une bonne étoile, de la chance... Et ma communication avec lui s'établit à travers cette symbolique confortée lors du rapatriement de ses cendres de Sainte-Hélène. En effet, le bateau « *La Belle Poule* » s'est arrêté dans le port, on a chargé son cercueil et, à ce moment-là, une étoile est passée au-dessus du navire et l'a accompagné jusqu'à son retour en France. Je me laisse ainsi guider par lui dans mon travail, j'essaie de le servir au mieux… Et sa présence à mes côtés est d'une telle force qu'elle en est même palpable…

▶***Qu'espérez-vous de cette exposition ?***

Tout d'abord, pour préparer l'exposition, j'ai vécu à Corte, au cours de ce dernier mois et je me suis aperçu que les jeunes, d'une manière générale, fréquentent peu leur Musée. Ce fait m'attriste beaucoup. Je voudrais donc, autant que faire se peut, que les jeunes, mais pas seulement, se servent du Musée de la Corse pour ce qu'il est, un instrument de culture, un outil de rencontres et de découvertes, un lieu où l'on a la possibilité de parler et d'apprendre... Et ensuite - c'est étroitement lié à ce que je viens de dire -, je souhaite qu'il y ait un public nombreux, que cette exposition soit saluée par un franc succès, tant auprès de la population insulaire que touristique. Tout cela est naturellement essentiel. Mais je suis confiant

CHAPEAU L'ARTISTE !

Comme il le dit lui-même, Michel Albertini est, à la base, *«un petit Marseillais qui un beau jour a fait sa valise pour monter à Paris»*. *«Dès lors, je suis devenu acteur»*, explique-t-il, *«et cela dure depuis plus de trente années maintenant»*.

Ainsi a-t-il joué, en France et à l'étranger, dans près de cent cinquante séries TV, parmi lesquelles *«Riviera»*, «Les Négociateurs», sans oublier *«Fabio Montale»*. *«Ce dernier programme avait été tourné à Marseille avec Alain Delon, courant 2000, et a d'ailleurs connu un franc succès»*, se remémore-t-il volontiers. *«Et quand j'étais beaucoup plus jeune, j'ai participé au feuilleton « Ces beaux messieurs du Bois-Doré », une adaptation du roman éponyme de George Sand»*.

En outre, Michel Albertini compte à son actif environ quatre-vingts films et cent pièces de théâtre, au gré desquels il s'est plu à donner la réplique à de grandes figures du 7e Art français telles que Sophia Loren, Jean Gabin, Yves Montand et bien d'autres, avec qui il dit avoir noué de solides liens d'amitié et partagé des moments mémorables.

Enfant du midi, Michel Albertini est aussi originaire du village de Luri, dans le Cap-Corse, où vit notamment sa mère, notre consoeur Anne-Xavier Albertini, dont il a sans doute hérité la passion de l'écriture, puisqu'il a publié à ce jour pas moins de huit romans ; le premier est paru en 1998, sous le titre *«Les merdicoles»* aux éditions Lansman.

Artiste polyvalent qui garde son âge secret, le sourire jusqu'aux oreilles, salué d'un clin d'œil à la *«Bebel»*, Michel Albertini a même touché à la mise en scène théâtrale avec de multiples réalisations : en 1994, *«Dès le printemps, la cafétéria est ouverte dans le parc»* avec le Théâtre Athlétic ou encore *«Aïn Salah»* -1981- au Jeune Théâtre National.

Autant d'expériences qui l'ont mené naturellement, il y a cinq ans, au métier de scénographe, à travers l'orchestration d'une exposition à São Paolo, au Brésil, autour de la vie de Napoléon pour laquelle il se passionne profondément. Bien qu'elle lui soit essentielle, il ne se cantonne pas à cette seule thématique. *«Si j'ai organisé de nombreuses rétrospectives sur l'Empereur, l'occasion m'a également été donnée de m'intéresser à la Duchesse de Berry, en officiant aux Écuries du domaine de Sceaux*.

"LA SCÉNOGRAPHIE : UNE VRAIE VOCATION"

D'autre part, il a mis à l'honneur Pierre Curie au Panthéon ainsi que le couturier Léonard et le parcours d'un collectionneur retraçant la peinture française du XVII[e]/XVIII[e] siècle. Avant de coordonner plusieurs expositions au Centre National du Costume de Scène à Moulins, au sujet des costumes militaires à l'Opéra et de ceux des Mille et Une Nuits. Par ailleurs, il a effectué un travail remarquable au niveau de l'œuvre de Christian Lacroix comme costumier au théâtre et à l'Opéra. Et de préciser que l'ouvrage en question fait actuellement un tabac et ce, aux quatre coins du monde. *«Je viens de remettre le projet sur pied à Singapour. En août, il s'agira de le présenter au Brésil...»*.

Depuis qu'il officie en qualité de scénographe, l'homme a quelque peu délaissé ses activités de comédien. Toutefois, dès le mois de septembre, il confie vouloir rempiler. *«Pour mon équilibre, j'en ai besoin...»*, lance-t-il d'une voix éraillée de douceurs nostalgiques...

Cependant, avec la scénographie, il reconnaît s'être découvert une vraie vocation. Une de plus et certainement pas de trop pour cet hyperactif culturel... *«On peut comparer la scénographie à du théâtre, mais sans les acteurs et la pâte humaine, simplement avec les œuvres. Il est question de décoration et d'agencement, en vue de donner lieu à des ondes émotionnelles auprès du public qui vient visiter l'exposition. Ce travail fait la part belle à la création, au même titre qu'à diverses techniques relatives, par exemple, à la menuiserie, la peinture, la verrerie... C'est cela qui est passionnant et, il faut l'admettre, quelque peu éprouvant, physiquement parlant...»*. Et oui, certes, il n'est plus tout jeune. Pour autant, les cheveux poivre et sel, il n'est ni vieux jeu ni langue de bois, lorsqu'il évoque la nature des séries TV actuelles. *«Je ne regrette pas d'avoir mis de côté cette partie-là de ma carrière d'acteur. Car aujourd'hui, la télévision est devenue d'une telle médiocrité ! Heureusement qu'il reste le théâtre dans lequel j'ai une foi totale. L'authenticité et l'émotion y sont toujours de mise...»*. Atout cœur...

ASSISES DU MOND

Démontrer qu'il n'y a aucune fa

François Colonna, maire de Vico et conseiller général du canton des Deux Sorru

Le 10 juillet à Corte se tiendront les premières Assises du monde rural à l'initiative des deux Conseils généraux de la Haute-Corse et de la Corse du Sud. Pour la première fois, à l'invitation des présidents Giacobbi et Panunzi, tous les conseillers généraux et tous les maires de Corse sont invités à se pencher sur l'avenir de l'intérieur de l'île. Jacques Costa (à l'origine du projet) et François Colonna, les deux présidents des Commissions du monde rural des deux départements, nous expliquent les raisons de cette manifestation et ce qu'ils en attendent.

Pourquoi une telle manifestation aujourd'hui ?

J.Costa : Parce que le monde rural corse est en danger et que si nous ne nous mobilisons pas maintenant, à terme il est condamné. Ce constat peut paraître abrupt, mais nous sommes en tant que maires et conseillers généraux du rural des élus de terrain en prise directe avec les réalités. Nous sommes confrontés tous les jours aux besoins et aux difficultés de nos villages et de nos cantons et aux attentes de nos concitoyens. Nous agissons bien sûr, mais le Conseil général ne peut tout faire à lui seul. Notre mandat ne se limite pas à mettre pour chaque problème rencontré une nouvelle rustine sur une chambre à air entièrement trouée ! C'est à nous, les élus du rural, de reprendre la main et de penser nos territoires non plus en termes de conservation mais de développement. Et le développement ne peut se faire au détriment de l'existant, cela veut dire qu'il faut aménager et valoriser le rural pour lui redonner une vitalité attractive dans le cadre d'une mobilisation générale des hommes et des moyens. C'est le but de ces Assises.

F.Colonna : Cette manifestation était devenue indispensable compte tenu de la situation du monde rural et notamment de celle du rural profond. Et il faut remercier notre collègue Jacques Costa de cette initiative et les deux présidents Giacobbi et Panunzi de lui donner une telle dimension. Dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, les Conseils Généraux consacrent, chacun de son coté, la plus grande partie de leurs moyens au rural, à travers des priorités similaires : les routes, le social, la solidarité, les transports, les services au public… Il était illogique de continuer à s'ignorer et de ne pas chercher à travailler ensemble à l'avenir des territoires dont nous avons la charge. D'un autre coté, en tant que maires ou conseillers généraux, nous cherchons tous des solutions concrètes à nos problèmes, et face à la complexité administrative et aux difficultés, à mobiliser toutes les ressources nécessaires à nos projets. Il était intéressant de confronter nos expériences, de faire un diagnostic global de la situation et d'envisager la manière de chercher ensemble plus d'efficacité.

Ne craignez-vous pas de participer à une grand messe qui en restera à des constats déjà connus d'avance et aux incantations habituelles ?

J.Costa : Non, au contraire, ces Assises vont être l'occasion de tourner une page dans l'histoire de nos Collectivités. Les présidents Giacobbi et Panunzi en ont clairement défini les enjeux : ce n'est qu'un début, la formalisation d'une volonté et d'une nécessité de travailler ensemble sur des problèmes concrets communs et avec des compétences communes. Cette démarche des deux présidents est en route depuis un an. Ces Assises du monde rural nous donnent l'occasion d'aller plus loin. Elles seront suivies d'ateliers de travail réguliers et d'autres Assises sur des sujets importants pour nos institutions, comme la précarité. Nous sommes confrontés aujourd'hui à des problèmes de société graves qui demandent des réponses globales, urgentes et coordonnées. La Corse a tout à y gagner.

F.Colonna : On nous reproche assez de gérer le quotidien au coup par coup et de manquer de vision politique en pratiquant le campanilisme ! Ces Assises seront l'occasion de prouver que nous pouvons tout conjuguer, penser l'avenir et gérer le présent, avoir une réflexion globale et agir sur le local. Nous vivons un monde en crise et

SARL AUTOCARS FIGARELLA

Excursions - Voyages Corse - Etranger

TOGA - VILLE DI PIETRABUGNO
20200 BASTIA

E RURAL

talité au déclin

Jacques Costa, maire de Moltifao et conseiller général du canton de Castifao-Morosaglia

en complète mutation, il serait impensable que nous n'adaptions pas nos pratiques à ces défis. Prendre un peu de hauteur permet aussi de mieux cerner les problématiques et les enjeux auxquels nous devons faire face. Cela ne veut pas dire que nous oublions le concret. La Corse a également trop souffert de ses divisions pour faire l'économie d'une démarche collective et positive.

▶***Concrètement qu'attendez-vous de ces Assises ?***

J.Costa : Une prise de conscience générale que le rural est la véritable richesse de notre île et qu'il doit être au coeur de nos préoccupations. Ce que certains décideurs semblent avoir oublié. Le rural est le grand absent des plans de développement de la Corse. Il peut et doit être sauvé. Cela passe bien sûr par une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de nos politiques publiques, entre nos deux départements et avec les autres Collectivités et tous les acteurs concernés, mais pas uniquement. Nous devons faire preuve de solidarité, avoir une vision plus large des problèmes et être capables d'innovation pour y répondre, que ce soit sur le plan du social, de l'aménagement du territoire ou du développement économique. Il faut oser et oser collectivement en se posant les vraies questions.

F.Colonna : Apprendre et partager. Je crois que nous avons tous quelque chose à apporter de nos expériences personnelles et de l'exercice de notre mandat. En temps que chef d'entreprise je suis dans une culture du résultat qui me permet d'envisager mes fonctions politiques de manière totalement positive : quelles que soient les difficultés rencontrées, il y a toujours une solution. Il en est de même dans le social associatif où je suis également très investi. Si les objectifs, les besoins et la méthode sont clairement définis et identifiés, il est plus facile de mobiliser les moyens pour réussir. Ces Assises montreront que le déclin du monde rural n'est pas une fatalité et que dans le cadre de leurs compétences nos Collectivités départementales et leurs élus ont la volonté et la capacité d'agir. Par exemple, je suis maire de Vico, je me suis aperçu que depuis que je suis conseiller général, je peux travailler à l'échelle d'un territoire qui va du littoral jusqu'au rural profond avec plus de cohérence et d'efficacité, et donc obtenir des résultats en termes d'emplois, de revitalisation et de démographie sur toute l'étendue du canton. Le rural est un tout qui ne peut être morcelé dans son approche.

▶***Vous êtes optimistes sur la suite de votre démarche ?***

J.Costa : Oui, car quand j'ai lancé ce cri d'alarme devant le Conseil Général de la Haute-Corse en décembre dernier, en proposant la tenue d'assises pour le rural, je n'imaginais pas que cette initiative rencontrerait un tel écho. Le président Giacobbi, qui a tout de suite mesuré l'intérêt de cette démarche, a immédiatement proposé au président Panunzi de s'y associer. Oui, quand je vois la qualité et la diversité des intervenants lors de cette journée : l'Université de Corse, l'INSEE, les directeurs régionaux d'EDF et de France Télécom, la directrice des Gîtes de Corse, et beaucoup de mes collègues conseillers généraux. Ce qui prouve que non seulement cette prise de conscience existe, mais que tout le monde est prêt à se mobiliser. Mais nous luttons contre le temps et j'ai des doutes sur nos capacités collectives à mettre rapidement en œuvre des politiques publiques «lourdes» avec l'Etat et d'autres Collectivités qui n'ont pas forcément les mêmes priorités. Les seules actions des Conseils Généraux ont un impact plus limité. Pour moi, c'est l'identité même de la Corse qui est en jeu, notre patrimoine, notre culture et notre civilisation. Chacun doit bien prendre conscience de ses responsabilités.

F.Colonna : Les résultats sont là pour nous prouver qu'à travers les politiques que nous menons, on peut inverser le cours des choses. Les zones de piémont ont connu une certaine revitalisation et un accroissement démographique dus à la proximité des zones littorales en plein développement. Nos efforts payent, notamment en matière d'infrastructures routières et de désenclavement, de territorialisation des services administratifs et de services aux personnes. Nous pouvons donc être plus optimistes sur l'avenir de nos cantons, surtout dans le cadre de politiques ambitieuses et concertées comme celles que nous proposons avec ces Assises. Je ne partagerais pas le même optimisme pour le rural profond qui aura beaucoup plus de difficultés à inverser cette tendance à la désertification. Mais nous ne baisserons pas les bras, le rural est un tout indissociable.

Paesi di

Corsica

PAR G.P.

PONTE NOVU : Fiera di a Caccia e di a Pesca

Au sujet des inscriptions pour la confirmation publique des chiens de chasse du 6ème groupe, le comité de foire vous informe que celle-ci se déroulera le dimanche 28 juin de 10 heures 30 à 17 heures pour les **braques français** et les chiens de race **Cursinu**. C'est à cette occasion que seront examinées les candidatures soumises au jury. Seuls les chiens inscrits au **Livre des origines françaises** ou possesseurs du certificat de naissance délivré par la société centrale canine, et à jour de leur vaccination, seront inscrits. A noter également que seuls les chiens postulant à titre initial pourront y déroger, mais ils devront cependant être identifiés par tatouage ou transpondeur, inscrit au fichier national canin. Cette confirmation patronnée par la **Société Canine Régionale de la Corse**, affiliée à la **Société Centrale Canine**, coûtera aux maîtres la somme de 30 euros. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et devront s'effectuer avant la manifestation, soit par fax au **04 95 38 70 34,** soit par téléphone au **06 85 84 00 36**.

BELGODERE : Permanence de la poste au VVF

Le directeur du bureau de poste vous informe que se tiendra une permanence au **VVF de Lozari**, tous les mardis de 8 heures à 12 heures, jusqu'au 30 septembre. On pourra y acheter des timbres, des enveloppes pré-timbrées, des prêts à poster et des emballages prêts à expédier.

LA POSTE

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU : Opération " Courez aux courses "

Faisant suite aux deux précédentes éditions, l'opération *"Courez aux courses"* s'installe de nouveau au village lors des week-ends de mi-août à mi-septembre. Le but de cette manifestation est de faire découvrir l'hippodrome et les activités qui s'y déroulent. Elle se veut, pour les organisateurs, une destination nature et loisirs pour les enfants. En outre la Fédération Nationale des Courses Françaises vient de créer une toute nouvelle opération qui porte le nom de " prévacances " destinée aux plus petits accompagnés de leurs parents. Dans cet esprit, le dimanche 21 juin sur l'hippodrome de Calzarellu, les 250 premiers entrants de moins de 14 ans se verront offrir de nombreux cadeaux par la fédération. L'entrée est gratuite. Plus d'informations au 04 95 71 02 12 ou bien sur le site web : www.prevacancesauxcourses.com

TRAVU : Classe bilingue en maternelle

L' école de **Travu** vous fait part de la création d'une classe bilingue français-corse dès la rentrée 2009. Afin d'en constituer l'effectif, les parents souhaitant y inscrire leurs enfants sont priés de se présenter au plus vite à l'école maternelle aux horaires d'ouverture. Les enfants doivent être nés en 2004, 2005, 2006. Le nombre de places est limité. Les inscriptions dans les autres classes peuvent également être prises au même endroit.

SOLARO : Village d'artistes

Cette année le village accueillera la dix-huitième édition de la manifestation **"Solaro Village d'artistes"**. Cette exposition-vente sera organisée du vendredi 14 août au dimanche 16 août. Le vernissage est prévu le vendredi 14 à 18 heures. Cette galerie est ouverte à tous les artistes de **Corse** qu'ils soient artistes-peintres, sculpteurs ou photographes, et artisans d'art de toute tendance et sans thème imposé.

Mise en place par l'association **U Sulaghju** en partenariat avec la mairie de **Solaro**, elle se déroule dans les locaux de la mairie de **Solaro** village et s'étend sur deux salles de plain-pied et une salle avec mezzanine. Un comité de sélection choisira les œuvres qui composeront l'exposition.

Les organisateurs de la manifestation convient tous les artistes-peintres, sculpteurs et photographes de la région et les invitent à contacter **Patrice** au **06 10 15 56 79** afin de retirer leur dossier et le règlement de la manifestation.

SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO : Horaires d'été de la bibliothèque

En été la bibliothèque du village ouvrira ses portes au public les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures, les jeudis et samedis de 9 heures 30 à 12 heures. Renseignements au **04 95 70 21 98** ou par email à l'adresse suivante : ***saintelucie@wandoo.fr***

VENACO : Concert d'I Mantini

Le maire et le conseil municipal de **Venaco** vous signalent que dans le cadre de la fête de la musique, le 21 juin, le village reçoit le groupe populaire **I Mantini** qui se produira **place du Pont**. **Patrick Mattei** animera pour sa part la soirée du 24 juin organisée par **Venacu in Festa** pour la **Saint Jean**, place de l'**Eglise de Serraggio**.

LECCI : Nouvel appel aux artistes

Dans le cadre de la **fête de la musique**, qui sera organisée le **21 juin** à **Saint Cyprien**, l'**office de Tourisme de Lecci** lance un nouvel appel aux groupes et artistes amateurs qui veulent se produire lors du concert décidé par la municipalité. Vous pouvez contacter la **mairie de Lecci** au **04 95 71 05 75** ou par email à l'adresse suivante : ***lecciot@hotmail.fr***

LURI : Association "Soleil e Fucone"

Après le repas du samedi 13 juin, l'association **"Soleil e Fucone"** informe ses adhérents, et tous ceux qui veulent le devenir, que le prix de la cotisation pour l'année 2009 est fixée à 15 euros.

CATERI : Bal pour la fête de la musique

Pour fêter dignement la **fête de la musique**, le foyer rural organise le dimanche 21 juin à partir de 20 heures 30 un grand bal qui sera animé par **Palmir**.

AREGNO : Inscription scolaire

Les parents souhaitant inscrire leurs enfants nés en 2006 pour l'année scolaire 2009/2010 devront se rendre à la mairie avant le 25 juin.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

L'INFORMATEUR Corse Nouvelle

LES ANNONCES LÉGALES

L'Informateur Corse - Semaine du 19 juin au 25 Juin 2009 - N° 6270

28

Maître Jean-Yves GRIMALDI,
notaire soussigné, associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée
"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI",
titulaire d'un Office Notarial
ayant son siège à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia le 20 mai 2009, enregistré à la recette divisionnaire des impôts de Bastia, le 08/06/2009, bordereau 2009/631, case n°1, il a été constitué la Société suivante :
Dénomination : "C et C"
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : Ville di Pietrabugno, (20200), Résidence I Minelli, Bâtiment H
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Objet : "L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.
Capital : Mille euros (1000 euros)
Apports en numéraire : Mille euros (1000 euros)
Gérant : M. Claude Joseph Ferrandi, demeurant à Ville di Pietrabugno, (20200), Résidence I Minelli, Bâtiment H
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,
Me Jean-Yves GRIMALDI, Notaire.

06

SCP MAMELLI
Saint-Florent (20217)
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 19 mai 2009, enregistré SIE, pôle enregistrement de Bastia, le 26 mai 2009, bordereau n°2009/591, case n°1, la Société suivante a été constituée :
Dénomination : "ANGULUCHJARA"
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : "Exploitation de locaux à usage de Glacier-Pâtissier-Confiserie-Salon de Thé-Débit de boissons IV catégorie".
La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe".
Siège : Bastia (20200), Bâtiment D, La Pinta, Port de Toga
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia
Apports en numéraire : 1000,00 euros
Capital : 1000,00 euros
Modalités des cessions de parts sociales : Soumises à agrément sauf entre associés
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention,

12

ROTANI
Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège : Chez M. Dominique Garcia
Rotani - 20270 Aléria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Rotani, du 19/05/2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 8 juin 2009, bordereau 2009/628, case n°6, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ROTANI
Forme : Société Civile
Siège : Chez M. Dominique Garcia, Rotani, 20270 Aléria
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location nue ou en meublé, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Dominique Garcia, demeurant Rotani, 20270 Aléria
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

62

SCI M.A.V.I
Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège : Les Hauts de Rasignani - 20290 Borgo
RCS Bastia : En cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Borgo (20290), en date du 7 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI M.A.V.I
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : Les Hauts de Rasignani, 20290 Borgo
Objet : L'acquisition des biens immobiliers sis "Les Hauts de Biguglia" et "Résidence U Libecciu", à Biguglia (20620), et de tous autres biens immobiliers qu'elle prendrait la décision d'acquérir ou de construire, destinés à l'habitation par voie de location ou à titre d'habitation principale ou d'autres usages.
- La gestion et l'administration des dits biens ;
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1000 euros
Gérance : Mme Cécile Corticchiato, demeurant, Les Hauts de Rasignani, 20290 Borgo, née le 2 janvier 1984 à Bastia (20), de nationalité française
Immatriculation : Registre du Commerce de Bastia

Pour avis,

50

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia, du 15/06/2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : BÂTIMENT REALISATION INSULAIRE
Sigle : B.R.I
Siège : Maison près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia
Objet : Entreprise générale du bâtiment
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 500 euros
Gérance : Mme Chantal Francine Barse, demeurant, 9, Impasse Rodolphe Bruzac, 24100 Bergerac, assure la gérance
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
La gérance.

40

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 11 Juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TERRA ABBUNDANTE
Siège social : La Colline du Scudo, bd Tino Rossi, 2000 Ajaccio
Forme : S.C.E.A
Objet : L'exploitation par les associés de tous biens agricoles apportés par eux, achetés ou pris à bail et mis à la disposition de la SCEA. La vente, la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation.l'élevage et toutes activités touristiques liées au domaine agricole.
Et plus généralement toutes opérations de nature civile, se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué ou pouvant le faciliter.
Capital : 1.000 euros en 100 parts de dix euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mr FANNI Youri, La Colline du Scudo, Bd Tino Rossi 20000 Ajaccio
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

29

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 7 mai 2009 à Porticcio, enregistré au SIE d'Ajaccio, le 10 juin 2009, bordereau n°2009/351, case n°8, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : "RAZZA"
Siège : Immeuble Altu Mare, Chemin du Rotagholo, 20166 Porticcio
Objet : La société a pour objet la promotion immobilière, construction, vente de tout bien immobilier
Durée : 99 années
Capital : 5000 euros
Gérance : Mathieu Casalonga, domicilié, à Porticcio (20166), Lieu-dit Rotagholo, Lotissement Altu Mare, Agosta Plage, Albitreccia
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,

24

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dénommée "**SCEA ROZZAMINCO**", Société Civile, dont les statuts ont été régularisés sous seing privé le 03 mai 2009, enregistrés à Sartène le 13 mai 2009, bordereau n°2009/173, case n°2, et dont les caractéristiques suivent :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : Mille euros (1000,00 euros)
Siège : Sartène (20100), Lieu-dit Stazzi, Domaine de l'Ortolo
Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires et selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production, réalisés par la Société ou qui ont pour support l'exploitation.
Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que l'ensemble de ces opérations ne soit pas susceptible de porté atteinte au caractère civil de l'activité sociale de la société.
Durée : 99 ans
Apports : Totalité en numéraire
Gérant : Mme Valérie Guilbert, née le 27 mai 1967 à Paris (9ème), demeurant à Sartène (20100), Lieu-dit Stazzi, Domaine de l'Ortolo, pour une durée expirant lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2010.
Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour unique avis, Signé : Le gérant.

39

OPHTA 2A
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 424.000 Euros
Siège social : Espace Madonuccia
Avenue Noël Franchini - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 8 juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à Responsabilité Limitée,
Dénomination sociale : OPHTA 2A,
Siège social : Espace Madonuccia - Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio,
Objet social : L'exercice de la profession de médecin,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 424.000 Euros
Gérance : Madame Dominique BESSIERE, demeurant Résidence des Iles "Le Monte Cristo" bât. B - 20000 Ajaccio ; Madame Nelia CARRASCO épouse BALDOVINI, demeurant Résidence des Iles "Les Grenadines" bât. B - 20000 Ajaccio ; Madame Rose-Vanina LESCHI veuve ORSONI, demeurant "U Palazzu" Parc Forcioli Conti 20000 Ajaccio ; Monsieur Didier QUARANTA, demeurant Diamant II, 1, Cours Grandval 20000 Ajaccio.
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis La Gérance,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

30

Par jugement en date du 09/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de : M. Malet Fabrice Jean
Rond-Point du Maréchal Leclerc
20401 Bastia
Domicilié : 20218 Ponte Leccia
Activité : Prestations de restauration collective, "Restaurant Inter Administratif"
RCS Bastia : A 487 622 177, 2006 A 20
Juge commissaire :
M. Ange Louis Guidi
Juge commissaire suppléant :
M. OAP Grimaldi
Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

31

Par jugement en date du 09/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :
M. Cesari Jean-Louis
80, rue St-Michel "Nord TP"
20240 Ghisonaccia
Activité : Travaux publics
RM : N°425 112 737 (305.99.2B)
Juge commissaire :
M. Jean-Pierre Combette
Juge commissaire suppléant :
M. Jacques de Zerbi
Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

32

Par jugement en date du 09/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
Leoni Joseph Mathieu Gérard
"Le Sunshine", Immmeuble Sanguinetti
Erbalunga - 20222 Brando
Domicilié : 20233 Pietracorbara
Activité : Fabrication de pizza à emporter et à consommer sur place...
RCS Bastia : A 487 583 429, 2006 A 8 (Radié)
Juge commissaire :
M. Pierre Ersa
Juge commissaire suppléant :
M. Jean-Pierre Combette
Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

35

"LA PLACE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Immeuble Diamant II
Boulevard Lantivy - 20000 Ajaccio
RCS 510 076 144

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2009 à Ajaccio, Monsieur Antoine Valère Bozzi, demeurant, 20166 Porticcio, Les Candilelli, immatriculé au RCS Ajaccio, sous le numéro 316 154 327 a donné en location gérance à la SARL LA PLACE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 510 076 144 dont le siège social est à Ajaccio, 20000, Boulevard Lantivy, Immeuble Diamant II, le fonds de commerce de piano bar, débit de boissons à l'enseigne "**LA PLACE**", pour une durée de trois années à compter du 1er juin 2009 jusqu'au 30 mai 2012, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour avis,

05

SCP MAMELLI

Notaires
20217 Saint-Florent
Tél : 04 95 37 06 00

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina Mamelli, notaire associé à Saint-Florent, le 4 juin 2009, enregistré à Bastia, le 9 juin 2009, bordereau n°2009/638, case n°2.
Monsieur Jean-Marie Dominici, demeurant à Nonza (20217), a confié à Monsieur Arnaud Canale, demeurant à Nonza (20217).
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de snack, restaurant, auberge, exploité à Nonza, pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2009.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,
Le Notaire.

42

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 04 juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Paradis Nocturne
Forme : SARL
Capital : 1000 Euros
Siège social : Arbucetta, RN 193 - Rond Point de Ceppe - 20620 Biguglia
Objet : Agence de communication, régie évènementielle et publicitaire, bureau d'études, travaux d'infographie et d'imagerie, location et transport de matériel pour évènementiel, création et réalisation de tous outils et objets de communication, site internet, logos et chartes graphiques, de projets audiovisuels, développement de logiciel, création de CD, réalisation de story-boards, plans de financement de projets audiovisuels.
Durée : 99 ans
Gérant : Mme Muraccioli Marie-France, demeurant à "A Traversa" - 20221 Cervione
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

02

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Ajaccio, en date du 11 mai 2009, la Société CORSEBLANC, SARL au capital de 152.500 euros, dont le siège social est Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°310 246 152, a donné en location gérance à la Société "Unité de Production Blanchisserie", Sigle : U.P.B, Société par actions simplifiée, au capital de 3000 euros dont le siège social est Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio, en cours d'immatriculation au RCS Ajaccio, un fonds de commerce de blanchisserie sis et exploité Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio, pour une durée de trois années à compter du 1er mai 2009 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
En vertu de ce contrat, la Société Unité de Production Blanchisserie exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant, et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

07

SCP MAMELLI

Saint-Florent 20217
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina Mamelli, notaire à Saint-Florent en date du 4 juin 2009, enregistré SIE, pôle enregistrement de Bastia, le 9 juin 2009, bordereau n°2009/638, case n°1.
Monsieur Antoine Ponce Jacques Franceschetti, commerçant, demeurant à Bastia (20200), Route Supérieure d'Agliani, Villa Marie Louise, célibataire, identifié sous le numéro SIREN 443 945 316 et immatriculée au RCS de Bastia.
A vendu à : La Société dénommée ANGULUCHJARA, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1000,00 euros, dont le siège social est à Bastia (20200), Bâtiment D, La Pinta, Port de Toga, constituée suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 19 mai 2009, enregistré à SIE, Pôle enregistrement de Bastia le 26 mai 2009, bordereau n°2009/591, case n°1, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia.
Le fonds de commerce de glacier, pâtissier, confiserie, salon de thé et la licence de IVème catégorie, sis et exploité à Bastia, 20200, Port de Toga, Bâtiment D, connu sous le nom de "**LA PINTA**".
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2009.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de Trois Cent Cinquante Mille Euros (350.000,00 euros).
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'Etude du Notaire soussigné.

Pour insertion, Le Notaire.

41

" Suivant acte sous seing privé il a été constitué le 25 mai 2009 à Ajaccio une Société Civile Imobilière dénommée JANUAE au capital de 1000 euros apporté en numéraire dont le siège est 1 bis rue Emmanuel Arene 20000 Ajaccio. La SCI JANUAE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, est constituée pour une durée de 99 ans et sa gérance a été confiée à Monsieur MEI Alain demeurant Immeuble Clairane Passage Poggiolo 20000 Ajaccio ; elle a pour objet la propriété, l'acquisition, la vente, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers."

26

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2009, les associés de la SARL TP. 2B, dont le siège social est à Ville di Pietrabugno, (20200), Chemin de Mucchitana, Lieu-dit Montecabana, ont décidé l'adjonction d'activité de vente de terrains.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I.

49

Par acte SSP du 22/05/2009, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Société d'Animation et d'Evènement Katoyo
Objet : Organisation de manifestations d'évènements auprès des particuliers et des personnes morales. Location de matériel d'animation. Réaliser toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux activités précités.
Siège : 225, La Maraninca, 20290 Borgo
Capital : 1 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Boisdy Katia, 225, La Maraninca, 20290 Borgo
Immatriculation : Au RCS Bastia

36

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/05/2009, à Bastia, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : CENTRE DE BIEN-ÊTRE LE ST PIERRE
Forme : EURL (SARLU)
Siège : Lieu-dit Revinco, Avenue de Borgo, 20290 Borgo
Objet : Conseils de coaching diététiques-modelages, corporels - remise en forme - vente de produits de bien être - Le tout directement ou indirectement.
Durée : 99 ans
Capital : 500 euros
Gérance : Bantegnie-Donati Alexandra Lyne Julie, demeurant à Lieu-dit Aghja Rossa, Torra, 20215 Vescovato
Immatriculation : Au RCS de Bastia

13

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 11/06/2009.
- La Société "ARMURERIE L'OREE DU BOIS", SARL au capital de 76.224,51 euros, dont le siège social est Lieu-dit Stiletto, Route du Géant Casino, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le n° 401 889 639, représentée aux présentes par Monsieur François Giovannelli.
A vendu à : La Société "ARMURERIE O.D.B" SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège est Route du Géant Casino, Lieu-dit Stiletto, 20090 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le n° 511 883 381, représentée aux présentes par Monsieur Philippe Berkane.
Un fonds artisanal d'Armurerie, réparation et commerces d'armes, vente d'articles de chasse, sis Lieu-dit Stiletto, Route du Géant Casino, 20090 Ajaccio.
Moyennant un prix de Quatre Cent Soixante Dix Mille (470.000) euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 01/06/2009.
Les oppositions éventuelles seront adressées au Cabinet de Maître Patrick Marcialis, Avocat, domicilié, 2, rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, 20090 Ajaccio.

Pour insertion,

03

Suivant délibération du 05 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire de la SAS PMA HOLDING, au capital de 1.613.120 euros, siège ZI Route Nationale 193, 20600 Bastia, RCS 414 987 446 Bastia, a augmenté le capital en numéraire de 7360 euros le portant à 1.620.480 euros. Elle a fixé la prime d'émission à 20.700 euros.
Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

10

SELAFA JANER - BRINES

Notaires Associés
ZAC des Garillans
83520 Roquebrune s/Argens

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°58, parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, n°6259, du 27.03.2009, concernant la cession par l'EURL RONA (SIREN 384 857 215), à la SARL B.I.G (SIREN 510 439 607), d'un Fdc de prêt à porter exploité à Ajaccio (20), 25 rue Fesch, sous l'enseigne, "IK".
Il y a lieu de rectifier l'adresse du domicile élu et de lire : Me Rombaldi, Notaire à Ajaccio (20180), 2, Avenue de Paris.
RCS Compétents : Ajaccio et Bastia.

Pour avis,

11

ROBERT PROVENT & PAULE VILLANOVA
Notaires
28, Ter Cours Paoli - 20250 Corte

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Robert Provent, notaire associé de la Société Civile Professionnelle “Mes Robert PROVENT et Paule VILLANOVA, Notaires associés, d’une Société Civile Professionnelle, titulaire d’un Office Notarial en la Résidence de Corte (20250), 28, ter Cours Pascal Paoli”, le 8 juin 2009, dûment enregistré à Bastia a été cédé par :
Mme Renée Marie Catherine Lorenzi, sans profession épouse de Monsieur Fotios Pathoulas, demeurant à Paris (75015), 70, Avenue Emile Zola.
A : La Société dénommée SARL KLK 2, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège est à Castirla, (20236), Chez M. et Mme Louis Colonna, identifiée au SIREN sous le numéro 419242052 et immatriculée sous le numéro 419242052 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.
Un fonds de commerce de HÔTEL, exploité à Corte, 20250, 02, Place Padoue, lui appartenant connu sous le nom commercial **Hôtel de la Poste**, et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 448 494 864.
Ledit fonds comprenant :
L’enseigne, le nom commercial, la clientèle, l’achalandage y attachés.
Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à Corte, 20250, 02, Place Padoue, où le fonds est exploité.
Le matériel et le mobilier commercial servant à l’ exploitation du fonds.
Le tout décrit et estimé article par article dans un état annexé à la minute après avoir été certifié sincère et véritable par les parties.
Le fonds de commerce présentement vendu est vide de toutes marchandises.
Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et il en a la jouissance depuis le 2 février 2009, par la prise de possession réelle lesdits biens étant à cette date libres de toute location ou occupation.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Cent Trente Mille Euros (130.000,00 euros), s’appliquant :
- Aux éléments incorporels pour Cent Quatorze Mille Trois Cent Soixante Dix euros (114.370,00 euros).
- Au matériel pour Quinze Mille Six Cent Trente Euros (15.630,00 euros).
Les oppositions s’il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi en l’Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

18

SARL HABITAT CONSEILS SERVICES
Société à Responsabilité Limitée
à Associé unique
Au capital de 7623 euros
Siège : 19, Bd Paoli - 20200 Bastia
RCS : 447 986 779.00018

Suivant assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2009, le gérant de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société à la **Zone Industrielle de Tragone, 20620 Biguglia**, et ce compter du 11 juin 2009.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le gérant.

16

SCI LES HAUTS DE SAINT-FLORENT
Au capital de 1500 euros
Hameau Menta - 20232 Oletta
RCS Bastia : 422 278 630 (1999 D 25)

Aux termes du procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2009, il a été décidé de proroger la durée de la société de dix années.
L’article 5 (Durée-Prorogation-Dissolution), des statuts a été modifiée en conséquence.
Mention sera faite au RCS Bastia

Pour avis,

25

Aux termes du procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire du 30/04/2009 la collectivité des associés de la société KALISTECO Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros Siège social : N° 28 ZA de PURETTONE - 20290 BORGO RCS BASTIA 492 689 872 a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 01/05/2009, sans création de personne morale nouvelle.
Capital : sans changement
Forme : Société par actions simplifiée
Administration : est nommée Présidente Mme STEFANI Jeanne associée, née le 19 juillet 1951, à Corte (20) de nationalité française, demeurant 20251 PANCHERACCIA, pour une durée illimitée.
Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis, La Présidente

04

SARL “GB CORSICA”
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : 1, rue Miss Campbell
Résidence de Sacré Coeur
20000 Ajaccio
482887981 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2009, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 juin 2009 et sa mise en liquidation.
L’assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mme Corinne Bourey, demeurant, Tour K, 15, rue Paul Giacobbi, 20000 Ajaccio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé chez Mme Corinne Bourey, Tour K, 15, rue Paul Giacobbi, 20000 Ajaccio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d’Ajaccio.
Mention en sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

14

Bocca di Pruna
Société Civile Immobilière
Dont le siège social est à Porto-Vecchio
(20137), Résidence Hameau
de Bocca Del Oro - Marina di Fiori
Capital : 260.000,00 euros
Immatriculée au RCS Ajaccio :
Sous le N°D 507 960 821

REDUCTION DE CAPITAL MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d’une assemblée générale en date du 23 mars 2009, dont le procès-verbal a été enregistré à Porto-Vecchio, le 29 avril 2009, Bordereau n°2009/150, case n°2.
La collectivité des associés décide de réduire le capital social d’une somme de 234.000,00 euros, et de procéder à la nouvelle répartition des parts.
En conséquence le capital social se trouve modifié, savoir :
Ancien capital : 260.000,00 euros
Nouveau capital : 26.000,00 euros, soit 100 parts de 260 euros, réparties de la manière suivante :
- Monsieur Cyril Titrant, 41 parts numérotées de 1 à 41.
- Mme Christine Marie-Jeanne Desfriches Doria, épouse de Monsieur Titrant, 37 parts numérotées de 901 à 937.
- Mme Céline Bradesi, titulaire de 9 parts numérotées de 1761 à 1769.
- Mademoiselle Fatima Belghazouani, titulaire de 9 parts numérotées de 1861 à 1869.
- Monsieur Philippe Renaud Titrant, titulaire de 4 parts numérotées de 1961 à 1964.
Total égal au nombre de parts....100 parts.
Par suite les articles 6 et 7 des statuts se trouvent corrélativement modifiés.

Pour avis,
Signé le gérant,
Cyril TITRANT.

48

MONTE CINTU
Société Civile
Au capital de 1524,00 euros
Siège : 4, Cours Pierangeli
20200 Bastia
399 274 919 RCS Bastia

Aux termes d’une délibération en date du 17/03/2009, l’assemblée générale extraordinaire a décidé :
- de nommé Monsieur Louis Antoine Falorni, demeurant, Résidence Fior di Mare, Bât. A, 20200 Bastia, en qualité de co-gérant associé pour une durée illimitée.
- de transférer le siège social du 4, Cours Pierangeli, 20200 Bastia, au **Résidence Fior di Mare**, à compter du 17/03/2009 et de modifier en conséquence l’article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

15

QUEEN BABY
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 74.505 euros
Siège : Résidence 1er Consul
Bât. E, Quartier Candia
20090 Ajaccio (Corse)
452 209 927 RCS Ajaccio

D’un procès-verbal d’assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2009, il résulte que le capital social a été augmenté d’une somme de soixante-sept mille cinq cents (67500) euros, par souscription en numéraire.
L’article 7 des statuts est modifié en conséquence.
Et, l’article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :
*** Ancienne mention :**
Le capital social est fixé à la somme de soixante-quatorze mille cinq cent cinq (74.505) euros.
Il est divisé en quatre mille neuf cent-soixante-sept (4967) parts sociales de quinze (15.00) euros l’une, numérotées de 1 à 4967, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
*** Nouvelle mention :**
Le capital social est fixé à la somme de cent quarante deux mille cinq (142.005) euros.
Il est divisé en neuf mille quatre cent soixante-sept (9467) parts sociales de quinze (15.00) euros l’une, numérotées de 1 à 9467, réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d’Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

09

CASTELLO DI VERGIO
SARL au capital de 50.000 euros
Siège : Albertacce
20224 Calacuccia
RCS Bastia : 334 138 245

L’assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2009 a augmenté le capital social de 840 euros par incorporation de réserves, le portant de 50.000 à 50.840 euros, et a modifié les statuts en conséquence.

Pour avis,
La gérance.

17

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restaurant à Ghisonaccia, Route de la Mer à l’enseigne L’OASIS, consentie par M. Cattini Joseph, (RCS 321 229 528), à la SARL L’OASIS (RCS 349 996 496), à compter du 15 juin 1989, pour une durée de 10 années renouvelable par tacite reconduction, ne sera pas renouvelée et prendra fin le 14 juin 2009.

INFOGREFFE
Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L’Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogreffe.fr*
L’information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d’endettement...)
PAR MINITEL 3617 infogreffe 0.02€ + 0,86€ TTC/mn
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22 1.349€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn
* Règlement par carte bancaire (sauf Amex) ou par carte prépayée Infogreffe

47

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE
OPÉRATEUR DE RÉSEAU

CCI2B / DC /2009-042

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire
Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia
et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire
Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques / Activités portuaires.

Objet du marché : Marché de services de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'aménagement des bâtiments du Port de Commerce de l'Ile-Rousse

Lieux de livraison : Port de l'Ile-Rousse

Type de marchés : Marchés de services

Nomemclature Européenne CPV : 74142110

Catégorie de services : 12

Caractéristiques principales :
Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet, en vue de la réalisation de deux ouvrages, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publiques à des prestataires de droit privé.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 144.III, 146, 150.III.1° et 168.II du nouveau Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution : Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du Nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

A cette fin , la présente procédure regroupe deux lots :

Lot n°1 : Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'entrée de la Gare Maritime de l'Ile-Rousse

Lot n°2 : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du Hangar du Port de l'Ile-Rousse

Modalités essentielles de financement et de paiement :
- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes http://www.minefi.gouv.fr (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 06 Juillet 2009 à 10h

Critères de sélection des candidatures :
* Capacités techniques et financières
* L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (bâtiment et infrastructure)
* Références et moyens humains et matériels

Critères d'attribution des offres :
* Prix des prestations (50%)
* Mémoire technique (Méthodologie de la prestation et planning) (30%)
* Délai de réalisation : (20%)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-042

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratif :
Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :
Tél : 04 95 55 25 19
Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :
- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la Justice Administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 15 juin 2009

75

FIGEOR

Société d'Expertise Comptable
1 Impasse des Mûriers
Parc de l'Hermitage
33700 Mérignac
Tél : 05.57.92.29.60 - Fax : 05.57.92.29.79

ACELOC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 182.000 euros
Porté à 212.576 euros
266 Village de Paese
Marina Di Santa Giulia
20137 Porto-Vecchio
449663160 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 08 juin 2009 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 30.576 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-deux mille euros (182.000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent douze mille cinq cent soixante seize euros (212.576 euros).

La Gérance,

44

Département de la Haute Corse

COMMUNE DE MOROSAGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique :
Commune de MOROSAGLIA
Mairie annexe de Ponte Leccia
20218 Ponte Leccia.

Mode de passation : Articles. 28 et 74 - II du nouveau Code des Marchés Publics.

Objet du marché : Appel à maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie annexe en centre administratif.
(Coût estimatif total : 2,5 Millions d'Euros)
Critères de jugement : Capacité à réaliser l'opération en fonction de l'expérience.

Pondération des critères de jugement :
1. Les moyens et références du cabinet spécifiques à ce projet (60%)
2. Honoraires (40%)

Justificatifs à produire : Lettre de candidature, documents (Cf. art 45 du C.M.P, description de la structure du cabinet, liste et détail des références)

Date d'envoi à la publication : 15 juin 2009

Date limite de réception des candidatures : vendredi 14 août 12 heures

Renseignements : Services techniques - Mairie annexe de Ponte Leccia, 20218 Ponte Leccia - Tél : 04 9547 62 60 - Fax : 04 95 47 62 75

Le Maire,

56

SARL "PRIDEM INFORMATIQUE"

Société en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège : 13, Bd Général de Gaulle
20200 Bastia
RCS Bastia : 400 642 708

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 juin 2009, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 13 juin 2009 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé en qualité de liquidateur : Monsieur Guillard Pascal, demeurant : Les Asphodèles, Bât.C, 20200 Bastia, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et, que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

51

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Zilia, formalité recensée en ligne : 16632650, le 11 juin 2009, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole et Forestière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.C.E.A DE CHIADE

Siège : Chez M. Ferrandi Roch, L'Ormu, 20214 Zilia

Durée de la société : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Objet : La réalisation d'une opération d'aménagement agricole et forestier par l'entretien et le reboisement des parcelles à dominante forestière, la restructuration des oliveraies, la plantation d'amandiers, de figuiers, et d'autres arbres fruitiers ;

- La construction de bâtiments nécessaires à l'exploitation, la restauration des paillers sis sur les parcelles désignées à l'article 6 des statuts ;
- L'acquisition (notamment sur les communes de ZILIA et MONTEGROSSO), l'administration, l'exploitation, la vente sous toutes ses formes de domaines agricoles, de forêts, terres bâties ou non bâties, ainsi que de tous immeubles et biens immobiliers ;
- La réalisation d'une ferme photovoltaïque intégrée dans l'espace naturel du domaine ;
- La location et la vente de tous biens immobiliers quel qu'en soit la nature ;
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ;

Capital : 200 euros, constitués uniquement au moyen d'apports en numéraire

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire

Gérant : A été nommé en qualité de gérant pour une durée non limitée :
M. Ferrandi Roch, L'Ormu, 20214 Zilia

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

01

"YACHTING AVENTURE"

SARL au capital de 8765,82 euros
Siège : Port de Plaisance Charles Ornano
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 417 799 921

Aux termes d'une délibération en date du 10/06/2009, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,

33

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Date : 08 juin 2009
Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Dénomination : Association Corse Eau Vice

Forme : Association Loi du 1er juillet 1901

Adresse : Chez M. Astegiani Arnaud, Les Vallons, 20290 Borgo

Date de cessation des paiements : 22 septembre 2008

Identification du Président :
M. Arnaud Astegiani, demeurant, Les Vallons, 20290 Borgo.

45

CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
M. le Président du Conseil Général
Direction des Infrastructures de communication
8 cours Général Leclerc
BP 414
20183 AJACCIO Cedex
Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
L'avis implique un marché public.
Objet : Programme revêtement 2009-2011 - RD 29 Carbuccia
Réference acheteur : MAPA 2009-045
Nature du marche : Travaux
Procedure : Procédure adaptée
Lieu d'exécution : RD 29 - Carbuccia - PR 4.280 au 6.780
Classification CPV :
Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON
Forme du marche : Marché unique
Les variantes sont refusées
Quantité/étendue :
Travaux de terrassements (950 m³), de construction d'enrochements (150m³), de busage en D300, 500 et 1000, de réalisation de bordures (1165 m) et de fossés bétonnés (2020 m), de GNT (2050 m²) et de revetement (1600 t BB)
Conditions relatives au contrat :
Cautionnement :
versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire
Financement :
Financement sur les fonds propres de la collectivité.Délai global de paiement de 40 jours ; Prix actualisables
Forme juridique : solidaire
Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures :
- garanties techniques et financières suffisantes ;
- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE)par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".
Procédure
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération
50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : délais
Un dce est disponible sur notre site internet
Remise des offres : 06/07/09 à 15h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres :
180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complementaires :
Date prévisionnelle de début des prestations : JUILLET 2009
Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :
Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place) .Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont au ..
Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :
Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.
Instance chargée des procédures de recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée; **Référé pré-contractuel :** possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.
Envoi à la publication le : 15/06/2009
Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : http://www.cg-corsedusud.fr

Notre Site : www.corse-information.info

55

Office Notarial de Saint-Florent

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (20217)
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Etienne Mamelli, Notaire à Saint-Florent, les 12 et 15 juin 2009, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : "MARIANA PLAGE"

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 2000 euros, divisé en 100 parts de 20 euros, composé d'un apport en numéraire intégralement libéré

Siège : Lucciana, 20290, Mariana Plage

Objet : "L'exploitation par voie de location gérance ou autrement, de tous fonds de commerce de bar avec toutes licences, restaurant, camping, hôtel, établissement de bains".
Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 75 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

L'exercice social : S'étend du 1er septembre au 31 août, le premier exercice social sera clos le 31 août 2010.

Gérance : Mme Geneviève Nick, sus nommé, Président de la Société, demeurant à Lucciana, (20290), France, Villa "Les Asphodèles", Route de la Canonica, Veuve de Monsieur Jean-François Filippi, est désignée en qualité de premier gérant pour une durée indéterminée.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Maître Etienne MAMELLI.

60

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale N°79, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", N°6269, semaine du 12 juin au 18 juin 2009, concernant le changement de l'objet social de la SARL MARIA CONSTRUCTIONS.

Il y a lieu de lire :
RCS 503 113 482 000 15
Et non : RCS : 397 730 391 000 59, comme ecrit par erreur.
Le reste sans changement.

59

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

AVIS DE DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation : Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Informations concernant le débiteur :
M. Bacchini Antonini Pascal, Agriculteur, demeurant Résidence Fior di Mare, Bât. B, 20200 Ville di Pietrabugno.

Avis de dépôt de l'état de collocation des créances admises en l'état de la vente de l'immeuble moitié indivise Unité foncière agricole et bâtiment attenant, commune de VESCOVATO, cadastrés section A 375 à 379 / 1259 / 1260.

L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de la publication au BODACC auprès du Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Date d'établissement de l'avis :
15 juin 2009.

54

B. LEONELLI

Avocat
40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Télécopie : 04 95 32 79 15

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 27 mai 2009, Monsieur Savery Charles, demeurant à Folelli (20213), 8, Allée Cardiccia, Monsieur Gauchet René, demeurant à Bastia (20200), 6, rue Favalelli, et Mme Gauchet Paulette-Marie, demeurant à 14 rue Château d'Eau, (91130) Ris Orangis, ont cédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IV° catégorie, dite Grande Licence à Mademoiselle Lakatos Viorica, demeurant à Lotissement Saint François, Zaghariccia (20290), Borgo, pour une durée d'une année à compter du 29 mai 2009, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.
Toutes les sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Mme Lakatos Viorica, les consorts SAVERY-GAUCHET sus nommés ne devant en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion,

53

Maître Jean-Yves GRIMALDI,
notaire soussigné, associé d'une Société
Civile Professionnelle dénommée

"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI",

titulaire d'un Office Notarial ayant son siège
à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

SCI CHIARA MARIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège : 20200 Ville di Pietrabugno
Chez Monsieur BRICOLAGE
SARL SBS
N° de Siren : 442 963 310 - RCS : Bastia

Par assemblée en date du 9 juin 2009 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette divisionnaire de Bastia, le 16 juin 2009, bordereau 2009/662, case n°1, la Société susvisée, constituée pour une durée de 99 ans à compter du 22 juillet 2002.
A décidé sa dissolution anticipée à compter du 9 juin 2009 et désigné Mme Marie Claire Bartoli et Monsieur Gilbert Giannelli, en qualités de liquidateurs pour une durée de 6 mois renouvelable.
Le lieu où doit être adressé la correspondance a été fixé au siège social de la Société.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

72

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 12/06/2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : PROMOCO
Siège : 50, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Objet : Maçonnerie, construction, gros oeuvre, couvertures, toitures
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 2000 euros
Gérance : Monsieur Pierre Oggiano, demeurant, Villa N°1, Résidence San Angelo, Le Vazzio, 20000 Ajaccio
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

58

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

AVIS DE DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation : Tribunal de Grande Instance de Bastia.
Informations concernant le débiteur : M. Bacchini Antonini Pascal, Agriculteur, demeurant Résidence Fior di Mare, Bât. B, 20200 Ville di Pietrabugno.
Avis de dépôt de l'état de collocation des créances admises en l'état de la vente de l'immeuble : licitation de la moitié indivise d'un appartement et parking attenant, commune de VILLE DI PIETRABUGNO, Résidence Fior di Mare, cadastrés section AC77, lot 18/72/73.
L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.
Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de la publication au BODACC auprès du Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Bastia.
Date d'établissement de l'avis :
15 juin 2009.

57

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

AVIS DE DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation : Tribunal de Grande Instance de Bastia.
Informations concernant le débiteur : M. Bacchini Antonini Pascal, Agriculteur, demeurant Résidence Fior di Mare, Bât. B, 20200 Ville di Pietrabugno.
Avis de dépôt de l'état de collocation des créances admises en l'état de la vente de l'immeuble moitié indivise d'un appartement commune de BASTIA, Résidence Nouvelle Corniche, cadastrés section AC220, lot 13/37/335.
L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.
Les contestations seront recevables dans le délai de trente jours à compter de la date de la publication au BODACC auprès du Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Bastia.
Date d'établissement de l'avis :
15 juin 2009.

19

L'ACEF DE HAUTE-CORSE (Association pour favoriser le Crédit et l'Epargne des Fonctionnaires), informe ses adhérents d'une assemblée générale ordinaire. Celle-ci aura lieu le **3 juillet 2009 à 17h30, à la Banque Populaire Provençale & Corse**, Immeuble Concorde, Avenue de la Libération, 20600 Bastia.
Elle aura pour ordre du jour, le rapport moral 2008, l'approbation des comptes 2008, la présentation du budget 2009.

65

RECTIFICATIF

Suite à une erreur d'impression
cette annonce aurait dû passer dans
notre journal du 12 juin 2009, n° 6269.

Dans l'annonce légale n° 55, parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» semaine du 05 au 11 juin 2009 n° 6268,
Concernant : «L'AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE" F. ALBERTI BTP»
Il fallait lire : «Il a été constitué une SARL à associé unique»
Et non : «Il a été constitué une EURL», comme écrit par erreur.

23

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dénommée "**SCEA L'ALIVI**", Société Civile, dont les statuts ont été régularisés sous seing privé le 03 mai 2009, enregistrés à Sartène le 13 mai 2009, bordereau n°2009/173, case n°1, et dont les caractéristiques suivent :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : Mille euros (1000,00 euros)
Siège : Sartène (20100), Lieu-dit Stazzi, Domaine de l'Ortolo
Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires et selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production, réalisés par la Société ou qui ont pour support l'exploitation.
Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que l'ensemble de ces opérations ne soit pas susceptible de porté atteinte au caractère civil de l'activité sociale de la société.
Durée : 99 ans
Apports : Totalité en numéraire
Gérant : Mme Valérie Guilbert, née le 27 mai 1967 à Paris (9ème), demeurant à Sartène (20100), Lieu-dit Stazzi, Domaine de l'Ortolo, pour une durée expirant lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2010.
Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour unique avis, Signé : Le gérant.

66

VTMEX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.700 euros
Siège social : Route du Salario Torretta
20000 Ajaccio (Corse)
435 176 581 RCS Ajaccio

D'un procès verbal d'assemblée générale mixte du 2 juin 2009, il résulte que Mme Etienne Marie Suzanne DE CASTELLI demeurant à Ajaccio (Corse-du-Sud) Route du Salario Torretta, a été nommée gérante, en remplacement de M. Serge Gérard DE CASTELLI, gérant décédé à compter du 6 janvier 2004.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal

69

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/06/2009, il a été créé une SARL à capital variable aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : ARCOSUR NEW CO
Durée : 99 ans
Siège : Immeuble Pascal Mariani, Quartier Saint Joseph, 20090 Ajaccio.
Capital : 100.000 euros (statutaire) 10.000 euros (plancher), 30.000 euros (effectif de fondation).
Objet : Prises de participations dans toutes entreprises, contrôle, animation, direction, coordination, gestion administrative, comptable et financière de ses filiales et participations, réalisation de toutes opérations de gestion techniques ou financières.
Gérant : Hugues DUPIRE demeurant 39, Avenue Paul Cézanne, 13100 Aix en Provence.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

34

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio, (Corse du Sud), du 27 mai 2009, enregistré à Porto-Vecchio, le 5 juin 2009, bordereau 2009/193, Mme Marie Noëlle Suzanne Dupont, née le 16 avril 1954 à Arleux, (Nord), et Monsieur Maniccia Jean-Charles son époux, né le 17 février 1952 à Figari (Corse), domiciliés, La Baraka, Pianottoli-Caldarello, 20131 Pianottoli-Caldarello, ont cédé à Mme Nolwenn Mary épouse Dubach, née le 6 juillet 1984 à Poissy (78000), demeurant à Pianottoli-Caldarello, (Corse du Sud), un fonds de commerce de "RESTAURANT", exploité à Pianottoli-Caldarello, 20131, Lieu-dit Canella, moyennant le prix de soixante mille (60.000 euros).
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2009.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP Lentali-Pietri-Ducos, Avocats, au Barreau d'Ajaccio, à Porto-Vecchio (Corse du Sud), Immeuble "Le Saint Jean", Avenue de Bastia, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

61

"CAPOCA"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Enseigne : "Le p'tit en-K"
(Ancienne enseigne : "LES CAPRICES DE SANDRINE")
Siège : 42, Allée du Liamone
La Confina I - 20167 Mezzavia
(Ancien siège social : Les Marines de Porticcio Grosseto Prugna - 20166 Porticcio) (Corse)
423 559 285 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGE du 10/06/2009, il résulte que :
* L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/06/2009, aux activités suivantes :
- La fabrication et la vente de tous produits de restauration rapide ;
- Le débit de boissons ;
- Le tout exploité sous forme de commerce ambulant.
* Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/06/2009, celle suivante : "**Le p'tit en-K**".
* Le siège social a été transféré à compter du 01/06/2009, à l'adresse suivante : "**42, Allée du Liamone, La Confina I, 20167 Mezzavia**".
En conséquence, les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

73

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 15/06/2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : M.A.J SPORT
Siège : Lot n°12, du Lotissement Stiletto, Route d'Escale, 20000 Ajaccio
Objet : Ventes d'articles de sports, de loisirs, de détente et de prêt à porter
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 50.000 euros
Gérance : Madame Caroline, Michèle Togni (épouse Martinetti), demeurant, Quartier Coletta, 20136 Bocognano
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

74

CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
Direction des Infrastructures de Communication
8 cours Général Leclerc
2ème étage
BP 414 - 20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
L'avis implique un marché public
Objet : RD 84 PK 12,580 Remplacement d'une buse par un cadre en BA
Réference acheteur : MAPA 2009-035
Nature du marche : Travaux
Type de Marché : Execution
Procedure : Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON
Forme du marche : Marché unique
Quantité/étendue :
Travaux de 940 m³ de déblais généraux, 630 m³ de remblais routiers, 12 ml de Cadre béton armé 4,00x3,00, 1 tête de cadre béton armé, 5 m³ de parapet en maçonnerie traditionnelle deux faces vues, 40 m² de paroi cloué, 50m² de rejointoiement mécanique, 305 Tonnes de grave naturelle, 460 m² d'enduit d'imprégnation et de protection, 120 Tonnes de béton bitumineux, 10ml de descentes d'eau préfabriquées, 40 m³ d'enrochements bétonnés.
Conditions relatives au contrat :
Cautionnement :
versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire
Financement :
- Financement sur les fonds propres de la collectivité ;
- Délai global de paiement de 40 jours ;
- Prix actualisables

Forme juridique : solidaire
Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures :
- garanties techniques et financières suffisantes ;
- candidatures recevables en application de l' article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE)par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".
Procédure
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération
50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : délais
Un dce est disponible sur notre site internet
Remise des offres : 06/07/09 à 15h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complementaires :
Date prévisionnelle de début des prestations : juillet 2009
Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant : Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place) .Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf le plan de situation à demander au correspondant .
Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant : Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.
Instance chargée des procédures de recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée ; **Référé pré-contractuel :** possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.
Envoi à la publication le : 16/06/2009
Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : http://www.cg-corsedusud.fr

43

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Nom et adresse officiel de l'organisme acheteur : CNRS délégation Provence et Corse - 31, Chemin Joseph Aiguier - 13402 Marseille cedex 20
Correspondant : Monsieur Pierre Doucelance, délégué régional
Objet du marché : réalisation d'une structure d'accueil de 20 chambres de professeurs, de 2 locaux de services, d'un local technique et d'un pavillon de gardien sur le site de l'Institut d'Etude Scientifique de Cargèse en Corse.
Lieu d'exécution et de livraison : Cargèse en Corse
L'opération est divisée en lots
Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.
Renseignements relatifs aux lots :
- lot 1 : gros œuvre, terrassement, maçonnerie et VRD
- lot 2 : charpente bois
- lot 3 : menuiseries extérieures bois
- lot 4 : serrurerie
- lot 5 : étanchéité, bâche photovoltaïque
- lot 6 : peinture
- lot 7 : plomberie, ventilation, chauffage
- lot 8 : électricité

Durée du marché ou délai d'exécution : 13 mois période de préparation de 1 mois comprise
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er octobre 2009
Cautionnement et garanties exigés : retenue de garantie de 5% (caution bancaire ou garantie à première demande autorisées)
Modalités essentielles de financement et de paiement : le mode de règlement est le virement bancaire
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateur économique attributaire du marché : les candidats peuvent se présenter seuls, avec un ou plusieurs sous-traitants ou en groupement
Les candidatures et les offres seront obligatoirement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés
Unitaire monétaire utilisée : l'euro
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre de consultation, ou document descriptif)
Type de procédure : procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 24 juillet 2009 à 16h00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
Conditions pour obtenir le Dossier de Consultations des Entreprises : CNRS délégation Provence et Corse - 31 chemin Joseph Aiguier - 13402 Marseille cedex 20
Correspondant : Odile MARTIN-PREVOT - Demande par téléphone au 04 91 16 42 53 - par fax au 04 91 16 46 41 - par courriel appel.offres@dr12.cnrs.fr
Commentaire : demande du DCE auprès de Odile MARTIN-PREVOT qui vous l'enverra (gratuitement) par courrier. Précisez l'adresse d'envoi du DCE, téléphone, fax et courriel

68

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE CONCA

AVIS D'ATTRIBUTION

---

1 - Publications :
Avis d'Appel Public à la Concurrence publié dans l'Informateur Corse - semaine du 20 au 26 mars 2009
2 - Identification de l'organisme qui passe le marché :
COMMUNE DE CONCA
20 135 CONCA
3 - Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de CONCA
4 - Objet du marché :
4.1 - Titre :
TRAVAUX DE REVETEMENT DE VOIRIE COMMUNALE
5 - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
1) 50 % : Valeur technique de l'offre ;
2) 30 % : Prix des prestations ;
3) 20 % : Délai d'exécution.

6 - Procédures : Procédure adaptée (article 28 du CMP)
7 - Attribution :
Le marché a été attribué à la SOCIETE CORSE TRAVAUX S.A.S. - ABBAZIA - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO pour un montant de 425 800,97 euros H.T.
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 11 avril 2009
8 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 juin 2009

20

COMMUNE DE SANTA MARIA DI LOTA

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération en date du 4 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols sur le territoire de SANTA MARIA DI LOTA.
Le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols est à la disposition du public en Mairie de SANTA MARIA DI LOTA ainsi que dans les locaux de la Préfecture de Haute-Corse, aux jours et heures habituels d'ouverture.

46

CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
M. le Président du Conseil Général
Direction des Infrastructures de communication
8 cours Général Leclerc
BP 414
20183 AJACCIO Cedex
Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
L'avis implique un marché public.
Objet : RD 69 - Travaux d'élargissement du PR 42.800 au PR 50.860
Référence acheteur : 2009-043
Nature du marche : Travaux
Type de Marché : Execution
Procedure : Procédure ouverte
Description :
Nature et étendue des travaux : Travaux de terrassement (déblai 105.000 m^3, remblai 29.000 m^3), de maçonneries (8270 m de fossés bétonnés, 730 m^2 de murs), d'hydraulique (570 m de buses), de chaussée (7420 t de GNT) , et de produits bitumineux (13480 t)
Classification CPV :
Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Forme du marche : Marché unique
Les variantes sont acceptées
Conditions relatives au contrat :
Cautionnement :
versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire
Financement :
-Co-financemet suivants : Etat : 70 %, CG2a 30 %; Délai global de paiement de 40 jours ; Prix fermes et actualisables
Forme juridique : Groupement solidaire
Conditions de participation :
Situation juridique - références requises :
- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.
Capacité économique et financière :
références requises :
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
Référence professionnelle et capacité technique :
références requises :
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du code des marchés publics ou du I de l'article 17 du décret du 30/12/2005 susvisé, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
- En cas de groupement d'entreprises, les pièces désignées ci-dessus doivent être produites par chacun des membres du groupement.
Marché réservé : NON
Procédure
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération
40 % : Valeur technique
30 % : Prix des prestations
20 % : délais
10 % : mise en oeuvre de la protection de la santé et de la sécurité du chantier
Un dce est disponible sur notre site internet
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Documents payant : NON
Remise des offres : 17/08/09 à 15h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres :
180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Lieu : palais Lantivy à Ajaccio
Renseignements complementaires :
Date prévisionnelle de début des prestations : 01/09/2009
- Précisions sur la dématérialisation des plis :
Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante http://www.marches-publics.info/ , sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.
- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou support physique électronique une copie de sauvegarde.Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli.Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible:«copie de sauvegarde».
- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re- matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et addditionnels :
Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place) .Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les plans à demander au correspondant.
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.
Type de pouvoir adjudicateur : CollectivitéTerritoriale
Critères de sélection des candidatures :
- garanties techniques et financières suffisantes ;
- candidatures recevables en application de l' article 43 du code des marchés publics.
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON
Instance chargée des procédures de recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée; Référé pré-contractuel: possible depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.
Envoi à la publication le : 15/06/2009
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 15/06/2009
Avis intégral avec accès au dossier et au guichet de dépôt : http://www.cg-corsedusud.fr

---

38

MAIRIE DE VEZZANI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Collectivité : Mairie de VEZZANI
Mode de passation : Marché à procédure adaptée article 28 du CMP
Responsable du marché : M. Le Maire de VEZZANI
Objet de la consultation : Réfection de l'Ecole Communale
Composition des lots :
Lot 1 : Gros-oeuvre
Lot 2 : Electricité - Plomberie
Critères d'attribution :
Prix : 50%
Délai d'exécution : 30%
Valeur technique : 20%
Date limite de remise des candidatures : 06 juillet 2009 à 12 heures
Le DCE est remis gratuitement sur simple demande à la Mairie de VEZZANI.

21

COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2ème insertion,
En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de SANTA MARIA POGHJU, en date du 12 mai 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 15 juin 2009 au 17 juillet 2009 inclus.
Monsieur Pierre LAVAL, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
- Un dossier sera déposé à la Mairie de SANTA MARIA POGHJU aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de SANTA MARIA POGHJU (20221), lequelle les annexera au registre.
- Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de SANTA MARIA POGHJU les :
- lundi 15 juin de 10h à 12h
- lundi 29 juin de 10h à 12h
- vendredi 17 juillet de 10h à 12h
Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

52

Maître Jean-Yves GRIMALDI,
notaire soussigné, associé d'une Société
Civile Professionnelle dénommée

"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI",

titulaire d'un Office Notarial ayant son siège
à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia, le 9 juin 2009, enregistré au service des impôts de Bastia, le 15 juin 2009, bordereau 2009/660, case 1, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE :

Par : La Société dénommée "BAR PASCAL", Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Bastia, 20200, Quai du Vieux Port, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le numéro 329 023 774.

Au profit de : La Société "LE YOKO", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000 euros, dont le siège social est à Bastia, 20200, Quai du Premier Bataillon de Choc, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 512 209 834.

D'un fonds de commerce de débit de boissons, sis et exploité à Bastia (Haute-Corse), Quai du Vieux Port, sous l'enseigne "LE PONTON BAR".

Pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 329 023 774 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Moyennant le prix de : Deux cent dix mille euros (210.000 euros).

Entrée en jouissance : 9 juin 2009

Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître de Moro Giafferi, Mandataire liquidateur, à San Martino di Lota (Haute-Corse), où domicile a été élu à cet effet dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion,
Le Notaire.

08

ANGULUCHJARA

SARL en formation
Capital : 1000,00 euros
Bastia (20200), Bât. D
La Pinta - Port de Toga

Aux termes d'une décision des associés en date du 26 mai 2009, il a été nommé M. David Pillot, demeurant à Bastia (20200), Rés. Les Jardins du Fango, Bât. D.

Gérant de la société, pour une durée illimitée à compter du 26 mai 2009.

Pour avis, le gérant.

77

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : St. JEAN
Forme : EURL
Capital : 100 euros
Siège : Chez Monsieur Mathieu Luciani, Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte
Objet : La gestion de titres de participations ; Des prestations de services de toute nature (administrative, comptable, commerciale...) ; La création et l'achat de tous fonds de commerce
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : Monsieur Mathieu Luciani, né le 10 octobre 1947 à Corte
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

67

VTMEX

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 7.700 euros
Siège social : Route du Salario Torretta
Ajaccio (Corse)
435 176 581 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2009 la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juin 2009 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommée comme liquidatrice :

- Mme Etienne Marie Suzanne DE CASTELLI, demeurant à Ajaccio (Corse-du-Sud) Route du Salario Torretta, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Ajaccio (Corse) Route du Salario Torretta.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.

70

BCD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 73.027,35 euros
Porté à 89.863 euros
Siège social : Centre commercial La Rocade
20600 Furiani
345 221 584 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BCD en date du 28 mai 2009 :

- Que le capital social a été réduit d'un montant de 25.047,17 euros par réduction de la valeur nominale des 3.900 parts sociales composant le capital pour le ramener à 18,72 euros à 12,3026 euros.
- Que le Capital social a été augmenté de 28,82 euros pour arrondir le nominal de la part à 12,31 euros, par prélèvement sur les réserves.
- Que le capital social a été augmenté d'une somme de 41.854 euros par l'émission de 3.400 parts sociales nouvelles de 12,31 euros chacune de numéraire.

Ancienne mention :

Capital social : 73.027,35 euros divisé en 3.900 parts sociales de 18,72 euros chacune.

Nouvelle mention :

Capital social : 89.863 euros divisé en 7.300 parts sociales de 12,31 euros chacune.

Le gérant.

27

SARL LE KUJE

SARL au capital de 200 euros
Siège : 1, rue du Nouveau Port
20200 Bastia
RCS 507 925 717

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à Bastia du 09 mai 2009, M. Emmanuelli Franck Mathieu Vincent, demeurant à Lot Bronzini, Les Amandiers, 20600 Furiani, a été nommé gérant de la société à compter du 09 mai 2009, en remplacement de M. Monti Godefroy, démissionnaire.

Pour avis,

71

Sté CR BATIMENT

Forme : SARL
Capital : 10.000 euros
Siège : 5 rue Général Graziani,
20220 ILE ROUSSE
RCS Bastia : 490 209 970

CHANGEMENT GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 1 avril 2009, Mme CARLET Brigitte née MARTINI, demeurant à 5 rue du Général Graziani, 20220 ILE ROUSSE a été nommée gérante de la société à compter du 1er avril 2009 en remplacement de M. Parisi Francis René, démissionnaire.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant délibération d'une AGE en date du 1er avril 2009, il a été décidé de transférer le siège social de :

Ancien siège : Lot Le Moulin à Vent, 20220 Ile-Rousse
A Nouveau siège : 5, rue Général Graziani, 20220 Ile-Rousse

Pour avis,

90

SAS ARDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 38.000,00 euros
Siège social : 80 Campi
20220 Aregno
RCS BASTIA 452 585 557

AVIS DE MODIFICATION CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Il résulte du procès-verbal du 10 juillet 2008 des décisions de l'associé unique, la société DISTRICO, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, ayant son siège social Lieudit « Bagnasco » - Route d'Ortale, 20260 BIGUGLIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 482 737 558, représentée par son président Monsieur Joseph BENZONI d'une part, que celle-ci a démissionné de ses fonctions de président et a décidé de nommer d'autre part, en qualité de nouveau président la SARL HOLDING DOTTORI, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 80, Campi - 20220 AREGNO, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 505 016 907, représentée par son président Monsieur Joseph-Marie DOTTORI, demeurant à Aregno, Hameau I Campi - 20220.

Cette décision prend effet à compter du 12 juillet 2008.

Pour avis,
Le Président.

80

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PAMA
Forme : EURL
Capital : 100 euros
Siège : Chez Monsieur Mathieu Luciani, Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte
Objet : La gestion de titres de participations ; Des prestations de services de toute nature (administrative, comptable, commerciale...) ; La création et l'achat de tous fonds de commerce
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : Monsieur Olivier Luciani, né le 13 février 1978 à Bastia
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

78

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CATALINA
Forme : EURL
Capital : 100 euros
Siège : Chez Monsieur Mathieu Luciani, Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte
Objet : La gestion de titres de participations ; Des prestations de services de toute nature (administrative, comptable, commerciale...) ; La création et l'achat de tous fonds de commerce
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : Mademoiselle Sandrine Luciani, née le 26 juin 1975 à Bastia
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

79

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STELLA
Forme : EURL
Capital : 100 euros
Siège : Chez Monsieur Mathieu Luciani, Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte
Objet : La gestion de titres de participations ; Des prestations de services de toute nature (administrative, comptable, commerciale...) ; La création et l'achat de tous fonds de commerce
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : Monsieur Eric Luciani, né le 1er septembre 1973 à Bastia
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

76

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Corte du 15/06/2009, enregistré à RDI de Bastia le 17/06/2009, Bord. 2009/669, case n°10, ext.1776, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière de construction vente
Dénomination : Société Moderne de Bâtiment
Sigle : SOMOBAT
Siège : Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte
Objet : La société a pour objet : L'acquisition de terrains à bâtir et la construction de villas destinées à la vente en totalité ou par fractions
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS de Bastia
Gérance : M. Luciani Joseph, Mathieu, demeurant Lotissement Porette, RN 200, 20250 Corte
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

37

CHANGEMENT DE NOM

M. PEREZ (Cédric), né le 10 jnvier 1976 à Bastia (Haute-Corse), demeurant, Résidence de Borgo, Bâtiment D2, à Borgo (Haute-Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : PIETROTTI, afin de s'appeler à l'avenir.
PEREZ-PIETROTTI.

Notre Site : www.corse-information.info

"INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"
TEL : 04 95 32 04 40
FAX : 04 95 32 02 38

81

G-PAT

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Hameau de Puretto
Lot n°9 - Marine de Sant Ambroggio
20260 Lumio (Haute-Corse)
504 180 746 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2009, il résulte que :
- La forme et l'objet social de la société ont été modifiés à compter rétroactivement du 22/04/2008, conformément aux dispositions des articles L.211-1 à L.211-4 et R.211-1 à R.211-6 du Code de la Construction et de l'habitation.
Au cours de cette assemblée, il a été décidé une refonte des statuts et l'adoption d'un nouveau texte à compter rétroactivement du 22/04/2008.
Au cours de cette assemblée, il a été décidé de corriger la date de clôture du 1er exercice social qui est fixé non pas au 31 décembre 2001 comme écrit par erreur mais au 31 décembre 2008.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

87

BERAZUR

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège : La Testa - Domaine de Saparaccia
Lot 4 - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 449 484 799

Aux termes d'une décision collective en date du 12 février 2009, les associés de la Société BERAZUR, ont décidé :
D'augmenter le capital social d'une somme de 72.550 euros (soixante douze mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de 1000 euros (mille euros), à 73.550 euros (soixante treize mille cinq cent cinquante euros), par incorporation de la somme de 72.550 euros prélevée sur les comptes courants d'associés et conduisant ainsi à l'élévation du montant nominal des parts sociales de 10 euros à 735,50 euros numérotées de 1 à 100 inclus.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié :
Article 7 - Total des apports, capital, répartition :
Total des apports :
La valeur totale des apports est de : Soixante treize mille cinq cent cinquante euros (73.550 euros).
Capital - répartition :
Le capital social est fixé à la somme de : Soixante treize mille cinq cent cinquante euros (73.550 euros).
Il est divisé en cent parts de 735,50 euros, chacune, numérotées de un à cent inclus.
Le reste de l'article demeurant inchangé.
L'inscription modificative sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le gérant,

95

Maître Claire DAUDIN-BRANDIZI

Avocat
38, Bd Paoli
20200 Bastia

Par AGE du 15 juin 2009, les associés de la Société ANGELINI FRERES, SARL au capital de 7650 euros, dont le siège social est Loreto di Casinca, (20215), (441 592 805 RCS Bastia), statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Mention sera faite au RCS Bastia

22

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

AMENAGEMENT DE LA RD 151A

(PROJET POURSUIVI PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-CORSE)

1ère insertion,
Durée des enquêtes : (Arrêté préfectoral n°2009-131-9 du 11 mai 2009)
Pendant 17 jours consécutifs soit du lundi 29 juin au mercredi 15 juillet 2009 inclus, se dérouleront sur la commune de CALENZANA.
- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD 151A, entre les PK 0,00 et 1,630.
- Une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.
Siège des enquêtes et lieu de dépôt des dossiers :
* Mairie de CALENZANA
Permanences du Commissaire-Enquêteur :
Monsieur Bernard LORENZI
Demeurant 1, Bd Giraud - 20200 Bastia
Sera présent pour recevoir les observations du public en Mairie de CALENZANA, selon les modalités suivantes :
- Lundi 29 juin 2009 de 13h30 à 17h00
- Vendredi 10 juillet 2009 de 13h30 à 17h00
- Mercredi 15 juillet 2009 de 13h30 à 17h00

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans le délai d'un mois au Préfet de la Haute-Corse.
Copie des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairie de CALENZANA, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse (Direction des Politiques de l'Etat du Développement Durable - Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement), où toute personne physique ou morale intéressé pourra en demander communication.

63

ARRÊTE PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE BELGODERE

Le Maire
Vu l'article R.123-11 du code de l'urbanisme ;
Vu l'article 2224-10 et suivants du code général des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et le décret 85-453 du 23.04.1985 pris pour son application ;
Vu l'ordonnance en date du 29 mai 2009 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de BASTIA désignant Monsieur AUSTI Marc
Demeurant Résidence Orezza I Les Hauts de Toga 20200 BASTIA en qualité de commissaire enquêteur.

ARRETE

ARTICLE 1
Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du Plan d'Occupation des Sols de mars 1994.
ARTICLE 2
L'enquête se déroulera du 2 juillet 2009 au 6 août 2009.
ARTICLE 3
Monsieur AUSTI Marc, domicilié à Résidence Orezza I Les hauts de Toga 20200 BASTIA, exerçant la profession de retraité a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.
ARTICLE 4
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la mairie de Belgodère pendant 31 jours consécutifs au jours et heures du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur sur papier libre.
ARTICLE 5
Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie les vendredi 3 juillet 2009 de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi 16 juillet 2009 de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 6 août 2009 de 14 h 00 à 17 h 00.
ARTICLE 6
A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 5, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Belgodère le dossier avec son rapport dans lequel figure ses avis motivés.
ARTICLE 7
Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département et au Président du Tribunal Administratif de Bastia.
Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
ARTICLE 8
Un avis au public faisant connaître l'ouverture d'enquête sera publié 15 jours avant au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux paraissant dans le département.
Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Fait à Belgodère, Le 12 juin 2009
Le Maire, Lionel MORTINI.

96

SOFIRAL

Par assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 09 mai 2007, les associés de la Société ELECTRONIQUE INSULAIRE, SARL, au capital de 9.146,94 euros, dont le siège social est sis Centre Commercial Salvarelli, Ponte Leccia, 20218 Morosaglia, immatriculée au RCS Bastia sous le numéro 388 023 798, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société, bien que le montant des capitaux propres soit inférieurs à la moitié du capital social.

85

Société LES EDITIONS D'AZUR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège : Le Marevista
12, Quai des Martyrs
20200 Bastia
Siret : 498 253 079 00012

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une décision collective en date du 2 juin 2009, Monsieur Michel Bonan, demeurant, Chemin de la Vallicella, à Santa Lucia di Moriani a été nommé par les associés Gérant de la société, en remplacement de Concetta Misale, gérant démissionnaire.
L'avis précédemment publié est modifié de la façon suivante :
*** Ancienne mention :**
Gérant : Concetta Misale
*** Nouvelle mention :**
Gérant : M. Michel Bonan
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,
Le gérant.

82

Société SCI JMG

Société Civile Immobilière
Au capital de 396.367,44 euros
Ancien siège social : Lieu-dit Punta d'Oro
20137 Porto-Vecchio
Nouveau siège social :
Chez M. Jean Marc Gillardin
Lot n°6 - Liacanti - Route de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
Numéro RCS : 434 990 586

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 juin 2009, il a été décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Punta d'Oro, 20137 Porto-Vecchio, Chez M. Jean-Marc Gillardin, Lot n°6, Liacanti, Route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio, à compter du 15 juin 2009 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié.
Article 4 - Siège social :
*** Ancien siège :**
Ancienne mention : Le siège social a été fixé à Lieu-dit Punta d'Oro, 20137 Porto-Vecchio. Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision unanime des associés.
Nouvelle mention : Le siège social est fixé Chez M. Jean-Marc Gillardin, Lot n°6, Liacanti, Route de Palavesa, 20137 Porto-Vecchio. Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision unanime des associés.

Le gérant,

93

Sarl A.J.S.

RCS Ajaccio 494393267

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2009

Le 29 mai 2009, à 14 heures, les associés de la Sarl AJS se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents :

M. COLOMBANI qui détient 34 parts sociales,

M. QUILICI qui détient 33 parts sociales,

Mlle ROSSI qui détient 33 parts sociales,

Les associés présents possèdent 100 parts sociales sur un total de 100, représentant plus de la moitié des parts sociales

L'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. COLOMBANI JEAN MARC, gérant de la Sarl AJS, qui met à disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- le texte du projet de modification des statuts
- l'acte de cession de parts sociales

Le président présente l'ordre du jour :

- Cession des parts entre associés
- Changement de gérant
- Modification des statuts
- Changement de siège social
- Questions diverses

Première résolution :

Mlle Rossi cédant la totalité de ses parts sociales, numérotées de 35 à 67, à M. Colombani ; Mlle Rossi demande une attestation de dépôt de l'acte de cession de parts.

Les parts étant librement cessibles entre associés, l'attestation est effectuée lors de l'Assemblée

Générale qui prendre acte que Mlle Rossi ne fait plus partie, à compter de ce jour, des associés de la Sarl AJS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

M.QUILICI Alain, possédant 33 parts sociales, est désigné comme nouveau gérant de la Sarl AJS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire, approuve la modification des statuts à savoir la suppression de

l'article 6, la modification de l'article 8, Mlle Rossi cédant la totalité de ses parts sociales, numérotées de 35 à 67,à M. Colombani

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale transfert le siège social à : San Quilico, Sari, 20145 SOLENZARA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 15h10, l'ordre du jour étant épuisé et aucun associé n'ayant de questions diverses.

Est dressé le présent procès-verbal, approuvé et signé par le gérant, QUILICI Alain.

Le 29 Mai 2009
QUILICI Alain.

84

SARL MALDA

Sarl au capital de 1000 euros
Siège : Rue Gabriel Péri - 20100 Sartène
499508588 RCS Ajaccio

L'assemblée générale du 23/05/2009, a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

"**LES 4T**" et d'adjoindre à l'objet social les activités de Bar, restaurant.

Modification au RCS Ajaccio

92

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

MARCHE DE TRAVAUX PROCEDURE ADAPTEE

---

1. Dénomination adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché : Communauté de Communes de la COSTA VERDE
Maison du Développement
20230 San Nicolao
Tél : 04 95 38 47 39
Fax : 04 95 38 47 41

2. Type d'acheteur :
Etablissement public de coopération intercommunale

3. Objet du marché :
Réfection couverture abside
Abergement clocheton
Couronnement corniche et pose de gouttières

4. Présentation des candidatures :
En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux (en un seul exemplaire quelque soit le nombre de ses offres).
- L'attestation de fourniture de déclarartions sociales
- L'attestation des obligations fiscales
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet
- Les pièces prévues aux articles R-324-4 ou R-324-7 du Code du Travail

5. Critères de choix de classement :
Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :
1. Le Prix : 60%
2. Le Délai : 40%

6. Date de remise des offres :
* Le 29 juin 2009

7. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :
17 juin 2009

Le Président,
François BERLENGHI.

86

COMMUNE DE ROGLIANO

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse de la collectivité qui passe le marché :
Commune de ROGLIANO
Mairie de Rogliano - 20247 Rogliano
Tél : 04 95 35 42 04

Personne responsable du marché : M. le Maire

Objet du marché :
Construction de corps de chaussée, de revêtements en béton bitumineux et travaux annexes sur voies communales

Avis d'appel public à la concurrence :
15 mai 2009 paru dans le journal "l'Informateur Corse"

Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée condormément aux dispositions des articles 28, 45, 46, et 48 du CMP

Nom du titulaire du marché :
Entreprise Via Corsa - Lieu-dit Brancale - 20290 Lucciana

Montant total du marché : 283.360,14 euros TTC

Date d'attribution du marché : 17 juin 2009

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 juin 2009

Le Maire,

91

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio, du 12/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : "AUX DELICES D'HELENE"

Siège : Av. Ml Lyautey, Rce Empire, Bât. C1, 20090 Ajaccio

Objet : La fabrication et la vente en gros et au détail de pâtisseries et de viennoiseries

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Gérance : Jean-François Mapa, demeurant Av. Ml Lyautey, Rce Empire, Bât. C1, 20090 Ajaccio

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, Le représentant légal.

LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE DERNIER DÉLAI POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38 -

al@informateurcorse.com

88

BERAZUR

Société Civile Immobilière
Au capital de 73.550 euros
Siège : La Testa - Domaine de Saparaccia
Lot 4 - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 449 484 799

Aux termes d'une décision collective en date du 10 mars 2009, les associés de la Société BERAZUR, ont décidé :

D'augmenter le capital social d'une somme de 82.450 euros (quatre vingt deux mille quatre cent cinquante euros) pour le porter de 73.550 euros (soixante treize mille cinq cent cinquante euros), à 156.000 euros (cent cinquante six mille euros), par incorporation de la somme de 82.450 euros prélevée sur les comptes courants d'associés et conduisant ainsi à l'élévation du montant nominal des parts sociales de 735,50 euros à 1.560 euros numérotées de 1 à 100 inclus.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié :

Article 7 - Total des apports, capital, répartition :

Total des apports :

La valeur totale des apports est de : (Cent cinquante six mille euros - 156.000 euros).

Capital - répartition :

Le capital social est fixé à la somme de : Cent cinquante six mille euros (156.000 euros).

Il est divisé en cent parts de 1.560 euros, chacune, numérotées de un à cent inclus.

Le reste de l'article demeurant inchangé.

L'inscription modificative sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le gérant,

89

Société d'Exploitation "JEUNE ET BELLE"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Immeuble Santa Cruz
Lupino - 20200 Bastia
Bastia : 434 629 655

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2009, enregistrée à Bastia le 16/06/2009, B° n° 2009/661, case n°3, Mme Solier Emmanuelle Antoinette épouse Godefroi, Boulevard Benoîte Danesi, "Les Pins Parasols", Immeuble l'Epicea, 20200 Bastia a été nommée Gérante en remplacement de Mme Constant Marie Josée épouse Rovinalti-Ferrarini, Boulevard Benoîte Danesi "Les Pins Parasols", Immeuble L'Epicéa, 20200 Bastia, en raison de sa démission à compter du 15 mai 2008.

L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Gérance : Mme Constant Marie Josée épouse Rovinalti-Ferrarini, Boulevard Benoîte Danesi, "Les Pins Parasols", Immeuble L'Epicéa, 20200 Bastia

*** Nouvelle mention :**

Gérance : Mme Solier Emmanuelle, Antoinette, épouse Godefroi, Boulevard Benoîte Danesi, "Les Pins Parasols", Immeuble L'Epicéa, 20200 Bastia.

RCS : Bastia : Bastia Cedex (Haute-Corse).

Pour avis,

83

"AGOSTA TP"

SARL au capital de 8000 euros
Marina d'Agosta - Stagno Tondo - 20166 Albitreccia

Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2009, l'assemblée générale a décidé d'une extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Location de matériel de terrassement.

Le reste de l'article est inchangé.

La gérance,

CORSABAIL

Société Anonyme au capital de 2.200.000 euros - Siège social : 6, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio - RCS Ajaccio B 329 219 968

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008 - APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2009

Publication faite en application du règlement du Comité de la Règlementation Bancaire et Financière N°91.01 du 16 Janvier 1991 modifié par les règlements N°99-04 et 2000-03

Nom de l'établissement : CORSABAIL **Code interbancaire :** 18540 C

Date d'entrée comptable : 12/2008

BILAN PUBLIABLE - mod. 4200 - EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF		N	N-1
Caisse , Banque Centrales, CCP	010		
Effets Publics et valeurs assimilées	020		
Créances sur les Etablissements de Crédit	030	16.805	14.532
Opérations avec la clientèle	048		
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	060		
Actions et Autres Titres à revenu variable	070		
Participations et autres titres détenus à long terme	091		46
Parts dans les Entreprises liées	100		
Crédit-bail et location avec Option d'Achat (1)	110	2.166	4.616
Location simple (2)	120		
Immobilisations Incorporelles	130	2	
Immobilisations Corporelles	140	24	16
Capital souscrit non versé	150		
Actions Propres	160		
Comptes de négociation et de règlement (3)	165		
Autres actifs	170		
Comptes de Régularisation	180	3	14
Total de L'ACTIF	L98	**19.000**	**19.224**

PASSIF		N	N-1
Banque, Centrales, CCP	300		
Dettes envers les étalissements de crédits	310	10.313	11.720
Opérations avec la clientèle	348		
Dettes représentées par un titre	350		
Autres Passifs	360	139	152
Comptes de régularisation	370	15	33
Comptes de négociation et de règlement (1)	375		
Provisions	380	3.032	3.032
Dettes Subordonnées	430		
Fonds pour risques Bancaires Généraux (FRBG)	420	1.367	1.367
Capitaux Propres Hors FRBG	435	4.134	2.920
Capital souscrit	440	2.200	2.200
Primes d'émission	450		
Réserves	460	278	255
Ecart de Réévaluation	470		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	475		
Report à Nouveau	480	42	35-
Résultat de l'exercice	490	1.614	500
Total du PASSIF	L99	**19.000**	**19.224**

HORS BILAN		N	N-1
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	615		
Engagements de garantie	635		
Engagements sur titres	655		
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	705		
Engagements de garantie	715	**1.293**	**3.760**
Engagements sur titres	735		

COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE - mod.4290

		N	N-1
+ intérêts et produits assimilés	500	488	328
- intérêts et charges assimilées	505	676	857
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées (1)	510	2.307	3.343
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées (1)	515	1.300	2.091
+ Produits sur opérations de location simple (2)	520		
- Charges sur opérations de location simple (2)	525		
+ Revenus des titres à revenu variable	530		
+ commission (produits)	540		
- Commissions (charges	545		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550		
+/- Gains ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	555		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	560	39	51
- Autres charges d'exploitation bancaire	565		
PRODUIT NET BANCAIRE	600	858	774
- Charges générales d'exploitation	605	181	196
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	610	4	3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	620	673	575
+/- Coût du risque	625	857	352
RESULTAT D'EXPLOITATION	630	1.530	927
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	650	1.530	927
+/- Résutat exceptionnel	655	84	427-
- Impôts sur les bénéfices	660		
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	665		
RESULTAT NET	690	**1.614**	**500**

-/-

S. A CORSABAIL

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2008

Règles et méthodes comptables :

Les comptes de l'exercice 2008 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions des articles 8 à 16 du Code de Commerce et du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n°91-01 du 16 janvier 1991, modifié par les règlements n°99-04 et 2000-03 du Comité de la Règlementation Comptable.

Le règlement n°2002-10 du Comité de la règlementation comptable, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs selon la méthode par composant est applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Dans la mesure où les dispositions de l'art.39 C du C.G.I concernant l'amortissement financier des biens donnés en crédit bail n'ont pas été modifiées, ce règlement n'entraîne aucune modification dans l'établissement des comptes annuels 2008.

En application du régime fiscal des SICOMI dans lequel le résultat est éxonéré d'impôt sur les sociétés sous réserve de sa distribution à hauteur de 85%, il n'a pas été constitué de provision pour impôt au titre du résultat de l'exercice 2008.

BILAN :

* Les créances et les dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

* Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de provisions.

* La rubrique "Capitaux propres hors FRBG" regroupe les postes "capital souscrit", "réserves", "report à nouveau" et "résultat de l'exercice".

COMPTE DE RESULTAT : Conformément au règlement n°2000-03, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion obligatoires, assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans l'annexe.

Informations complémentaires concernant les comptes annuels.

I - ACTIF :

1. Opérations de trésorerie et interbancaires :

Les opérations de trésorerie s'élèvent à 16.805.357 euros, et représentent les comptes ordinaires débiteurs auprès des établissements bancaires.

Sur cette somme, 3.459.418 euros, représentent le compte séquestre de la vente Clinique Comiti.

2. Opérations sur titres et opérations diverses :

Ce poste est constitué par le crédit de TVA dégagé au titre du mois de décembre 2008 : 3.327 euros

3. Valeurs immobilisées : Les valeurs immobilisées représentent un montant net de 26.075 euros, déduction faite d'amortissements d'un montant de 111.212 euros.

La participation au capital de CORSE GARANTIE, de 45.735 euros (4% du capital) a été remboursée, dégageant une plus value de 1856 euros.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Immobilisations d'exploitation :

* Montant net du matériel et mobilier de bureau 26.075 euros

4. Crédit bail et opérations assimilées :

4 - I : Immobilisation en crédit bail et temporairement non louées

Le montant net de ces opérations représente un montant net de 1.968.633 euros, après amortissements et dépréciations pour 10.254.004 euros.

Ce poste se décompose de la manière suivante (valeurs nettes) :

* Terrain en crédit bail 1.581.293 euros
* Immeubles en location avec option d'achat : 259.503 euros
* Frais d'acquisition des immeubles en location : Pour mémoire
* Fonds de garantie des emprunts CADEC : 2.736 euros
* Loyers et pré-loyers capitalisés : 125.101 euros

* Immobilisations temporairement non louées : Pour mémoire

La provision spéciale qui a pour objet de couvrir la différence existant entre la valeur nette comptable de certaines opérations de crédit bail et leurs encours financier, s'élève à 1692 Keuros.

A titre d'information, nous mentionnons le montant de la réserve latente correspondant à l'excédent de l'encours financier sur la valeur nette comptable de certains dossiers.

Au 31 décembre 2008 la réserve latente brute s'élève à 341Keuros

4-2 Créances douteuses : La valeur brute des créances douteuses s'élève à 5.889.888 euros, leur valeur nette à 127.576 euros.

Elles comprennent (en valeur brute) :

* des loyers pour : 992.657 euros
* des débours pour : 165.077 euros
* des indemnités de résiliation pour 4.732.154 euros

Les indemnités de résiliation sont intégralement provisionnées, les créances douteuses sur loyers le sont à hauteur de 87% le risque résiduel étant pris en charge par la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE dans le cadre de la convention de partage des risques, et n'étant pas appelé par celle-ci.

4-3 : Créances clients et créances rattachées :

Ces créances s'élèvent à 69.688 euros et se répartissent en :

* Loyers à encaisser : 68.779 euros
* Débours : 909 euros

II - PASSIF :

1. Opérations de trésorerie et interbancaires :

Ces opérations figurent pour 10.312.924 euros, ainsi réparties :

* Compte courant créditeur de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE 8.293.924 euros
* Emprunts à terme : 1.864.341 euros
  - en principal : 1.827.021 euros
  - en intérêts courus non échus : 37.320 euros
* Dettes rattachées correspondant aux échéances d'emprunt impayées sur clients douteux, en application des conventions de partage des risques conclues avec la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE : 154.659 euros, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

2. Opération sur titres et opérations diverses.

Ce poste montant s'élève à 153.816 euros, détaillé comme suit :

Créditeurs divers : 153.816 euros

* ORGANIC 3692 euros
* TVA collectée/ non exigibles 135.724 euros
* Charges à payer 14.400 euros

3. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges figurent au passif pour 3.032.340 euros

Cette provision constituée en 1999 à hauteur de 2.012.340 euros, pour tenir compte du risque lié au redressement fiscal notifié à la société, a été portée progressivement à sa valeur actuelle afin de tenir compte des intérêts et pénalités éventuellement encourus.

4. Fonds pour risques bancaires généraux :

* Provision pour risques bancaires généraux : 1.367.438 euros

Cette provision inchangée depuis 1995 est destinée à couvrir un risque de caractère général pouvant affecter les opérations en portefeuille.

Elle est assimilée à des fonds propres

6. Capitaux propres hors FRBG : 4.134.140 euros

* Capital souscrit : 2.200.000 euros
* Réserve légale : 76.336 euros
* Réserve facultative : 199.708 euros
* Réserve indisponible sur réduction de capital : 1961 euros
* Report à nouveau : 42.217 euros
* Résultat de l'exercice : 1.613.918 euros

III - COMPTE DE RESULTAT

1. Intérêts & produits assimilés.

Les intérêts & produits assimilés s'élèvent à 2.795.282 euros contre 3.670.895 euros pour l'exercice précédent.

La diminution constatée est la conséquence de l'amenuisement du portefeuille du fait des cessions intervenues des contrats arrivés à leur terme.

Ces produits se répartissent ainsi :

Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :

Intérêt sur comptes ordinaires débiteurs : 480.811 euros

Intérêts sur comptes à terme : 7192 euros

Produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées et de location simple : 2.307.280 euros

*** Produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées**

Loyers : 2.307.280 euros

2. Intérêts & charges assimilées : 1.975.651 euros

Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires : 675.879 euros

* Intérêts sur compte courant CADEC : 307.935 euros
* Intérêts sur emprunts à terme : 367.944 euros

Les intérêts des emprunts contractés auprès de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE sont en diminution en raison des cessions intervenues et de l'amortissement progressif de l'encours.

Charges sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées :

Ces charges s'élèvent à 1.299.772 euros, réparties comme suit :

* Dotation aux amortissements : 740.758 euros
* Dotation aux provisions spéciales : 547.672 euros
* Dotation aux dépréciations des immos. en crédit-bail : 11.642 euros

3. Autres produits d'exploitation bancaire :

Produits divers d'exploitation : 38.548 euros

Le **PRODUIT NET BANCAIRE** s'élève à 858.179 euros

4. Charges générales d'exploitation : 181.379 euros

Impôts et taxes : 7854 euros

Services extérieurs : 173.525 euros

Cette rubrique regroupe les postes suivants :

* Rémunération d'intermédiaires : 157.224 euros
* Transports & déplacements : 718 euros
* Autres services extérieurs : 15.583 euros

Les rémunérations d'intermédiaires représentent à hauteur de 84.000 euros la prestation de services facturée par la CADEC.

5. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immos. incorporelles et corporelles :

Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles : 4200 euros

Le **RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION** s'élève à 672.600 euros

6. Coût du risque : Le coût du risque est posifif et s'élève à 856.845 euros

Plus values de cessions sur immobilisations corporelles : 731.560 euros

Moins values de cessions sur immobilisations corporelles : 2.819.981 euros

Reprise de provisions sur créances douteuses : 2.980.220 euros

Ces reprises concernent des provisions pour dépréciation devenues sans objet par suite de la remise en paiement des débiteurs ou de clôture des dossiers ; dans ce dernier cas, elles représentent la contrepartie de pertes constatées au poste suivant :

Pertes sur créances irrécouvrables : 30.043 euros

Ces pertes correspondent essentiellement au dossier contentieux cédé au cours de l'exercice.

Dotations dépréciations sur créances douteuses : 4911 euros

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** s'élève à 1.529.446 euros

7. Résultat Exceptionnel : 84.472 euros

Ce résultat, dont le détail vous est donné par ailleurs, correspond essentiellement à l'encaissement de 85 Keuros d'indemnisation perçue de la part d'une caution sur un dossier contentieux.

Le **RESULTAT NET** s'élève à 1.613.918 euros

ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

Engagements reçus : 1.293 Keuros

* Engagements reçu de la CADEC : 1.293 Keuros

Convention de 1984 : 1046 Keuros

Convention de 1992 : 247 Keuros

Engagements donnés :

Engagements donnés à la CADEC : 689 Keuros

IDENTITE DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société suivante établit des comptes consolidés en suivant les principes et méthodes comptables applicables dans les établissements de crédit, dans lesquels les comptes annuels de la Société CORSABAIL sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

Dénomination : CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE
Siège : 6, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio
Forme : S.A.S
Capital : 5.001.240 euros
Pourcentage de détention : 69,41%

INFORMATION SUR LES TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2008

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montant %	Capital
Caisse Développement de la Corse	277.639	1.527.015	69,41%
Etat	100.000	550.000	25,00%
Chambre de Commerce et d'Industrie Corse du Sud	15.000	82.500	3,75%
Ville d'Ajaccio	7360	40.480	1,84%
F. Dominici	1	6	NS
	400.000	2.200.000	100.00%

Toutes les actions sont des titres ordinaires de 5,50 euros de valeur nominale

Il n'a été crée ni remboursé aucune action au cours de l'exercice 2008

Attestation du Commissaire aux Comptes :

Les comptes 2008 comportent l'attestation suivante :

"Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserves dans notre rapport sur les comptes annuels, daté du 26 avril 2009."

Le Commissaire aux Comptes. Le rapport du Conseil d'Administration peut être consulté sur demande adressée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, Corse du Sud.

Pour avis, Le Conseil d'Administration.

94

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A
ANNONCE N° 09-118694

TRAVAUX

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.
Correspondant : Direction des Routes de Corse du Sud
Direction Générale des Services Techniques
20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. : 04-95-51-66-77 - Télécopieur : 04-95-51-66-27
adresse internet : http://www.corse.fr.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
Objet du marché : RN 196 - travaux d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la commune de CASALABRIVA.
Type de marché de travaux : exécution.
CPV - Objet principal : 45233120.
Lieu d'exécution : commune de CASALABRIVA.
L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales :
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :
Dégagement des emprises : 32 500 m²
Déblais : 50.500 m³
Remblais : 55.000 m³
Grave Bitume : 8300 T
Béton Bitumineux : 3000 T.
Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.
Prestations divisées en lots : non.
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1.e.r novembre 2009.
Cautionnement et garanties exigés : chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.
La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les travaux seront financés sur les Crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse - chapitre 908 - article 2315 - no 121270226t.
Paiement par virement conformément à l'article 86 et suivant du CMP.
Les prix sont révisables.
Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 40 jours.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : a l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 51-vii du CMP.
Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.
L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures : les candidatures non admises sont les candidatures qui ne sont pas recevables en application des 43 et 44 du code des marchés publics
- pour le candidat : Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site internet :
http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC 4.rtf

- pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants :
La déclaration du candidat : La déclaration du candidat : (modèle Dc5 disponible à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr, thème : marchés publics :)
- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).
- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.
Situation juridique - références requises :
Référence professionnelle et capacité technique - références requises :
- Moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.
Marché réservé : non.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- valeur technique évaluée comme suit : 30% en organisation chantier, phasage et planning afin de respecter les délais; 30% en provenance et qualité des matériaux : 60 % ;
- prix des prestations : 40 %.
Une enchère électronique ne sera pas effectuée.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 11 août 2009, à 16 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 09-DR2A-09.
Renseignements complémentaires : procédure de consultation utilisée:
Procédure adaptée en application de l'article 26 du CMP.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 juin 2009.
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse
Service du Courrier
22 cours Grandval
20187 Ajaccio Cedex 1
adresse internet : http://www.corse.fr.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Corse du Sud.
Correspondant : Aurélie Massart, 2 rue de Solferino
20000 Ajaccio
Tél. : 04-95-51-69-91 - Télécopieur : 04-95-71-43-29
courriel : aurelie.massart@ct-corse.fr
adresse internet : http://www.corse.fr.
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :
Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Corse du Sud.
Correspondant : Aurélie Massart, 2 rue de Solferino
20000 Ajaccio
Tél. : 04-95-51-69-91 - Télécopieur : 04-95-71-43-29
courriel : aurelie.massart@ct-corse.fr
adresse internet : http://www.corse.fr.
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1.
Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Affaires Juridiques
Critères sociaux ou environnementaux : Aucun
Eléments de facturation :
Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 09-DR2A-09
Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse D.G.S.T.
Direction des Routes de Corse du Sud
22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1
Classification des produits :
* Travaux de construction

FOCUS

EXPO À PATRIMONIO

A l'espace Orenga de Gaffory

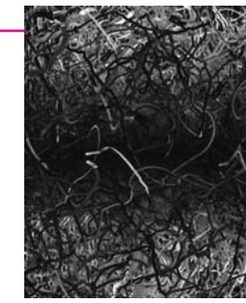

La dix-neuvième programmation de l'espace d'Art contemporain **Orenga de Gaffory** propose cette année, à partir d**u 6 juillet 2009, et jusqu'au 2 août**, à **Patrimonio**, une exposition d'**Yvan Rebyj** intitulée "*Le défi de l'invisible*", exposition dont le vernissage aura lieu **jeudi 6 juillet à partir de 18h00**, en présence de l'artiste numéricien. " *Le champ de mon travail est le cosmos, indique ce dernier. C'est celui de l'infiniment petit et de l'infiniment grand. Mon projet artistique consiste à imaginer, à inventer puis à figurer les Univers aujourd'hui non perceptibles et non représentés.*" L'exposition présentera les dernières compositions rassemblées dans une série de douze tableaux numériques intitulée "*Univers – Modèle quantique*". Des oeuvres réalisées en 2004 sous le nom "*Univers-NG*" feront l'objet de projections en extérieur.

Guillaume TIMOTEI

Graine de Rockeur, made in Kur-Sig

Il n'avait que 11 ans, en 2004, lorsqu'il a décidé de créer un groupe de zik avec son pote Jean-Alexandre Oliva. Aujourd'hui, formée de quatre membres, cette structure symboliquement nommée Kur-Sig gagne à être connue, en revendiquant une étonnante Rock'n'Roll Attitude. Élève de seconde au Lycée Giocante de Casabianca, le jeune Bastiais, qui pratique également le théâtre au sein de la compagnie Expression, s'est prêté au jeu des questions pour l'Informateur Corse Nouvelle. Il évoque la passion qui l'anime. En attendant de fêter la Musique comme il se doit, le 21 juin, quartier du vieux port, au Restaurant La Soupière. Rencontre…

▶*Guillaume, comment le groupe Kur-Sig est-il né ?*

Il est le fruit d'une rencontre entre Jean-Alexandre Oliva et moi-même. Nous avons rapidement sympathisé avant de devenir des amis fidèles. Courant 2004, d'autres jeunes musicos de la région bastiaise se sont joints à nous, pour notre plus grand plaisir. Une fois tous réunis, avec nos instruments en mains, l'obtention d'un local et une bonne volonté (celle propre à chaque groupe Rock de la planète : « *Un jour, on va tout faire changer* »), Kur-Sig est né…

▶*Pourquoi le choix de Kur-Sig comme nom ? Y a-t-il une symbolique particulière ?*

Pour la petite histoire, nous avons mis pratiquement deux ans avant de nous décider. Au départ, le groupe se nommait « Les Sataniques Bisounours » : bref, no comment (rires)… Heureusement, nous avons changé par la suite avec « Bloody Mary », mais, pas de bol, c'était déjà pris. Et puis, grâce à l'aide et la culture de notre « manager », José Oliva, le père de Jean-Alexandre, qui est par ailleurs fondateur d'I Mantini, nous avons opté pour « Kur-Sig ». L'origine du mot remonte aux âges des métaux, à la protohistoire. Il désignait, en effet, une tribu de guerriers mésopotamiens redoutables, navigant sur la Méditerranée à la conquête de territoires inexplorés. Il paraît également que ces derniers auraient découvert la Corse et que Kur-Sig serait la première appellation de notre île. Quoi qu'il en soit, ça sonne bien et c'est original…

▶*En effet, c'est le moins que l'on puisse dire… Et combien êtes-vous de chanteurs et musiciens à ce jour ?*

Actuellement, le groupe compte quatre membres : Jean-Alexandre Oliva, Florent Conche, Adrien Albertini et moi-même, respectivement guitariste solo et voix, bassiste, guitariste rythmique, batteur…

▶*Quelles sont vos influences musicales ?*

Dans le groupe, l'avantage c'est que chacun a ses propres influences. Florent et Adrien s'intéressent de très près au Metal, alors que Jean-Alexandre aime plutôt les chansons corses mais aussi le Rock porté sur les guitares à la Vaughan ou à la Satriani... Pour ma part, j'adore le bon vieux Rock'n'Roll, les Riffs d'Angus avec AC/DC, les Solos d'Hendrix, les chansons des Doors ou encore les cris de Robert Plant au coeur de Led Zeppelin. Tout cela donne, si je puis dire, un savant mélange…

▶*Plus personnellement, comment t'es-tu intéressé à la musique et en particulier au Rock'n'Roll ?*

Je peux dire que la musique m'accompagne depuis ma naissance, du fait que maman soit pianiste et papa guitariste. La première fois que j'ai écouté du Rock, je devais avoir six ans environ, en fouinant un peu partout chez moi, à la recherche d'objets susceptibles de me servir à composer les différents éléments d'une batterie improvisée. Ainsi ai-je découvert la collection de vinyles de mon père. J'avais entre mes mains des albums tels que «*The Wall*» des Floyd ou encore «*Machine Head*» de Deep Purple, sans me rendre compte des monuments musicaux dont il s'agissait. J'ai également dégoté un disque qui m'a marqué et me marque encore aujourd'hui : la première production éponyme du groupe Black Sabbath, avec une pochette pour le moins étrange, où figurait une sorcière dans un bois et devant une maison abandonnée, qui aurait effrayé, je pense, n'importe quel gamin de mon âge. Pour autant, cela ne m'a pas empêché de l'écouter, bien au contraire, et à partir de là j'ai compris ce qu'était la vraie musique…

▶*Quels sont tes instruments de prédilection ?*

GUILLAUME TOMEI / PAR ROLAND FRIAS

Avant tout, la batterie que je pratique depuis neuf ans. Mais je suis également guitariste et bassiste ainsi que pianiste, à mes heures perdues. Sans oublier que j'ai fait un peu de violon ou encore que j'aime bien l'harmonica. Je pense qu'il faut toucher à tout…

▶***Pour l'heure, où as-tu eu l'occasion de te produire en représentation avec ton groupe ?***

Avec Kur-Sig, on ne donne pas beaucoup de représentations, pour la bonne et simple raison que nous ne jouons pratiquement aucune reprise. Nous interprétons un répertoire de créations. Et mis à part les spectacles de fin d'année au Collège Jeanne d'Arc ou pour l'édition 2007 du Téléthon à Bastia, les occasions de se produire en public sont rares. Toutefois, cela n'empêche pas d'attirer des filles en bas du local où l'on répète (rires)… Me concernant, j'ai également participé l'an passé à la Fête de la Musique, aux côtés d'un autre groupe nommé « The Headbanging », avec la talentueuse Jessica Seidita à la guitare, le sympathique bassiste Stefanu Pietronave et le charismatique fou-chanteur Oualid Benamara. De belles expériences dont je garde d'excellents souvenirs !

▶***Est-ce possible pour un jeune groupe Rock comme le vôtre de faire son trou dans le paysage musical insulaire ?***

Quand on veut, on peut. Je pense que cela définit bien l'esprit de Kur-Sig. Nous avons tous des caractères différents, c'est ce qui fait notre force. Moi, je suis le surexcité de la bande, toujours à faire des solos de batterie dans les moments les plus inattendus, sans oublier bien sûr ceux qui sont prévus. Pour sa part, Jean-Alexandre est plutôt calme et patient, il recherche en permanence la perfection, le summum de la qualité sonore, par exemple, ni trop saturée, ni trop calme, ni trop aigue, ni trop grave… Nous verrons bien où l'avenir nous portera…

Guillaume Timotei et sa légendaire Rock'n'Roll Attitude

Le groupe Kur-sig, à l'occasion d'un concert donné pour le Téléthon

▶***Justement, comment vois-tu l'avenir de Kur-Sig ?***

Je pense que nous pouvons faire notre bonhomme de chemin, en Corse. Mais avant ça, il y a du boulot et nous allons nous donner les moyens de réussir, avec comme priorité de prendre toujours plus de plaisir, au nom de l'amitié et de la passion qui nous lient, parce que nous aimons la musique et que, sans elle, la vie manquerait de rythmes…

Retrouvez l'actualité musicale de Guillaume Timotei sur la toile : ***http://www.myspace.com/mistergaft***

ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ ?

Plus tard, Guillaume, 16 ans, se verrait bien Rock Star, entouré de filles, d'alcool et de guitares cassées en deux. «*C'est un rêve, aux allures de fantasme, mais je ne désespère pas* », lâche-t-il dans un large sourire, avant de faire mine de retrouver la raison. « *Non, plus sérieusement, j'aimerais être professeur de musique : vivre de ma passion pour avoir la passion de vivre, voilà quelque chose qui me branche. On dira que c'est un bon plan B, hein ?*». To be continued...

ATHLÉTISME / PAR PIERRE SORBA

Championnat d'Europe par Equipes, à Leira

Deux athlètes de l'A.J.Bastia avec l'équipe de France

Mourad Amdouni sur le 3000m et Nicolas Fillon Relais 4x400

L'**Athlétic Jeunes Bastia** et l'**Athlétisme Corse** auront les yeux fixés, le dimanche 20 juin, sur **LEIRA**, au **Portugal,** où l'**Equipe de France** participe au premier C**hampionnat d'Europe par Equipes**, avec une équipe, tant chez les hommes que chez les femmes, rajeunie et conquérante.
Mourad Amdouni, comme le souhaitait **Hafid Hammaoui**, a été engagé sur le **3000m** où l'on peut s'attendre au meilleur !
Quant à **Nicolas Fillon**, il devrait être dans le Relais **4x400** un élément déterminant !
Bastia et la **Corse** sont fiers de leurs deux représentants.

Corte : les écoles d'athlétisme on le vent en poupe !

Dans la cuvette de **Corte**, la **Ligue Corse d'Athlétisme** avait invité les **Ecoles d'Athlétisme** des clubs insulaires à un rassemblement, le dimanche 14 juin 2009.
Ont répondu présents : l'**A.J.Bastia**, le **CAB**, l'**ASPVA**, le **GCFOA** et l'**ASPTT Ajaccio**, pour un quadrathlon qui a fait vibrer les parents et les dirigeants des 80 athlètes présents !
Une belle occasion, pour la **Ligue Corse d'Athlétisme**, de mettre en valeur le travail de base effectué dans les clubs

CANNES

Nouveau Record de Corse du 100m pour Elisa Girard-Mondoloni (C.A.Propriano), 12"69…

Participant dans le cadre de la sélection de la **Corse-du-Sud**, aux régionaux de la **Côte d'Azur**, la jeune Proprianaise, **Elisa Girard-Mondoloni** en a profité pour améliorer, encore, le **record de Corse** du **100m** qu'elle avait battu, à **Bastia**, portant celui-ci à **12"69** !

A NOGENT-SUR-MARNE

Les athlètes de l'A.J.Bastia en flèche !

Nicolas Fillon, avec **47"07,** a pris la 2e place du **400m**, alors que **Teddy Fidol**, pour son retour à la compétition, réussissait **49"97**.
Yves N'Dabian avec ses **52"75** sur le **400m Haies** peut voir venir. En effet, **Yves** a effectué une belle course, avant de trébucher sur la dernière haie. Histoire de réglage !

Bienvenue à Larenzu

Hasna Benanaya est l'heureuse maman, depuis le 10 juin 2009, d'un joli poupon prénommé **Larenzu**.
L'**Athlétic Jeunes Bastia** se joint à la famille d'**Hasna** et de **Jean-François Fazi**, l'heureux papa, pour souhaiter à **Larenzu** longue et heureuse vie. Compliments à **Hasna** et à **Jean-François**, ainsi qu'aux grands-parents.

REMIREMONT

Hélène Victor (CAA) sur 400m en 61"72

L'athlète Vétéran du **C.A.Ajaccio** a remporté à **Remiremont** le **400m** des **Championnats de France Vétérans** et pris la **médaille de Bronze** sur le **800m** en **2'30"31**, gagnant ainsi son billet pour la prochaine rencontre **France-Grande-Bretagne-Belgique** !

CALVI X TRI

A l'occasion du **1er «Calvi X Tri»** qui s'est déroulé le 14 juin, **Jérôme Valdy** (750m nage, en **14'36"** et parcours VTT de **13 Kms** en **1h10'52"**) et **Hervé Rosi** à la Course –Trail, **45'53"** ont constitué un tandem de choc, dénommé *«Amicacci di Balagna»*, aux couleurs de l'**A.J.B**.
Une belle aventure pour les deux vétérans.

ATHLÉTISME / PAR PIERRE SORBA

Pré-France des Epreuves Combinées :

Zouhair Tadlaoui, sur 1500m, devance Romain Barras

Que le meilleur décathlonien français, **Romain Barras,** ne se méprenne pas sur le ton provocateur du titre de ce papier. En **Arles**, **Romain Barras** a réalisé **8239 points,** avec une disponibilité exemplaire auprès de ses jeunes concurrents.
Il n'en demeure pas moins que pour l'espoir de l'**A.J.Bastia**, **Zouhair Tadlaoui**, engagé dans l'aventure du **Décathlon**, pour la première fois, l'aventure fut de taille.
En effet, se retrouver embarqué dans cette compétition avec le meilleur Français de la spécialité, **5e aux J.O de Pékin**, semblait impensable ! Alors, quand vint l'épreuve finale du **1500m** – après avoir raté la plus part des 9 autres épreuves (4409 Pts) –, pour **Zouhair,** le rêve devenait réalité, lorsqu'il prit résolument en main une course qu'il gagna en **4'16''91** devant **Romain Barras** qui en profitait pour améliorer son record sur la distance, le portant à **4'25''** !
Le demi-fondeur de l'**A.J.B** qui faisait partie, à **Aix-les-Bains**, le 15 mars 2009, de l'**équipe de Cross** qualifiée pour les **Championnats de France** - après une période difficile consécutive à des blessures - avait relevé le défi sur le **Décathlon** !
Cette victoire, qu'il faut relativiser en la situant dans son contexte, n'en demeure pas moins un moment fort pour ce demi-fondeur, moment susceptible de provoquer un déclic pour la suite de sa saison.
Par ailleurs, en **Arles**, les organisateurs avaient regroupé tous les athlètes masculins du **Décathlon**, des **Juniors** aux **Séniors**, sur cette distance, ce qui a permis aux trois juniors insulaires, **Clément Bourry** (**C.A.P**), **Christophe Contesto** (**C.A.A**) et **Issa Majouti** (**A.J.B**), de se retrouver dans cette même course !
Un grand moment sportif pour eux aussi !

Zouhair Tadlaoui au disque

Demi-finale des France; **Christopher Contesto**, du **CAA**, réalisait un total de **5755 points**, et **Issa Majouti** de l'**A.J.B**, pour son premier **Décathlon** à ce niveau, totalisait **5117 points** après avoir *«raté»* son **110m Haies**, la **Longueur** et son **1500m** !
Mais **Issa** revient d'**Arles** avec la certitude que dans cette discipline il y a de la place pour lui, à un autre niveau, et l'**A.J.Bastia**, avec la volonté de s'engager plus avant dans cette direction !

Décathlon Junior : des promesses.

Le Proprianais **Clément Bourry** a totalisé **5928 points**, prenant la 4è place de la

L'A.J.Bastia sur tous les fronts

A Fréjus 10''91 pour Wilfried Ankoué sur 100m

Aux **Championnats de Côte d'Azur** qui se déroulaient à **Fréjus**, le samedi 13 juin, les athlètes de l'**A.J.B**, engagés dans quelques épreuves, ont réussi de belles performances à l'image de **Wilfried Ankoué** qui est passé sous la barre des **11''**, avec en finale un chrono à **10''91**.
Déjà qualifié pour les **«France»**, **Wilfried** confirme ses excellentes dispositions sur la distance. Et ce n'est que le début.
Engagée sur le **1500m**, la Junior **Lyam Al Youssfi**, battait en **5'20''80** son record personnel, tout comme le Cadet, **Aurélien Gil** sur **320m Haies** avec **45''33**.
Jennie El Majouti (Junior) et **Anissa Ouerghi** (Cadette) devaient, quant à elles, réussir, respectivement, **10m58** et **10m27** au **Triple-Saut**.

En Arles, 3'56''91 pour «Momo» Bojattoy

«**Momo**» **Boujattoy** est sur une bonne trajectoire. Il l'a prouvé, en **Arles,** où sur un **1500m** de bonne facture, il a réalisé **3'56''91**. Un retour prometteur ! Alors que dans la même course, regroupant les 17 meilleurs temps de la **Provence**, les Cadets **Faouzi El Yaagoubi** et **Jaoued Jefjafi** devaient réaliser respectivement **4'11''91** (record personnel), et **4'21''** !
Une autre belle expérience pour les deux Cadets de l'**A.J.B**, médaillés **Or**, **Argent** et **Bronze** aux derniers **Jeux des Iles**, à **Majorque**.

Luchon de Bagnères
Championnats de France de Montagne.

Kamel Zouhari, chez les Séniors, a pris la 110e place en **1h20'42''** et le Junior, **Brahim Nassi**, en **1h14'05''** a terminé en 10e position dans sa catégorie.
Pour une première, en la spécialité, ce n'est pas trop mal.

Andrézieux / France des 10Km : Julien Bartoli, 55e en 32'55'', et Muriel Gasnier, 80e en 42'19''

La région stéphanoise, à **Andrézieux**, accueillait le samedi 13 juin 2009 les **Championnats de France des 10Kms.**
Le Bastiais **Julien Bartoli** devait se classer 55e en **32'55''**, chez les hommes au terme d'une course courageuse.
Julien, bien que confronté à de nombreux problèmes de santé et de famille, avait tenu à faire cette compétition ! Il faut espérer que les jours à venir seront porteurs de nouvelles rassurantes pour la dernière des ses petites filles ainsi que pour son papy et sa mamy, pour lesquels nous formulons nos souhaits de meilleure santé.
Chez les féminines, **Muriel Gasnier** a pris la 80e place en **42'19''**. Elle prend donc position pour l'avenir.

CD ROCK JAZZ BLUES POP...

La nostalgie est au rendez-vous des chroniques de cette semaine, avec une production récente de Charles Lloyd, un grand musicien de la scène jazz. Victor Wooten qui se produira à Patrimonio aux côtés de Stanley Clarke et Marcus Miller nous invite à découvrir Palmistery. Enfin, nous revenons sur l'un des groupes phares de la baie de San Francisco intimement lié au Summer Love de 67 : Jefferson Airplane.

Charles Lloyd Quartet

Rabo de Nube

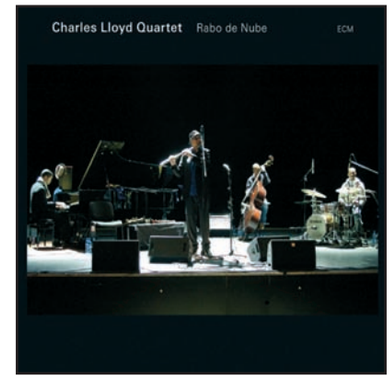

NOUVEAUTÉ

Voilà maintenant plus de quarante ans que **Charles Lloyd** exprime sa vision de l'existence à travers ses différents instruments. Aussi à l'aise au saxo qu'à la flûte, il n'hésite jamais à les emboucher pour dispenser sa *«bonne»* parole. ***Rabo de Nube*** est centré sur la mise en avant de son expression, mais ses partenaires jouent un rôle tout aussi important pour faciliter l'accès à cette musique. **Jason Moran** est excellent sur les touches d'ivoire pour favoriser le décollage des sonorités soufflées du leader ***(«Migration of Spirit»)***. **Eric Harland** (perc, dm) réussit un bel exercice de style pour placer, là encore dans de bonnes conditions, les circonvolutions du saxophoniste. Enfin, la puissance athlétique de **Reuben Rogers** (b) sécurise ce bel ensemble qui peut alors s'enhardir sur des thèmes enlevés ***(«Sweet Georgia Bright»).*** Les pérégrinations artistiques et les expérimentations de **Lloyd** font passer l'auditeur de la plus profonde mélancolie à l'excitation extrême, mais le background, malgré une apparence trompeuse, reste très "*note bleue*". Une bonne raison d'acheter ce CD qui n'a rien à voir avec les produits positionnés dans ce créneau, mais auquel il manque la sincérité du propos.

DÉCOUVERTE

Victor Wooten

Palmystery

Un nouvel album du bassiste des **Flecktones** suscite toujours une certaine attente de la part du public de cet innovateur de l'instrument. Sur l'ensemble, l'esprit fusion préside au projet de **Wooten**, mais l'écriture sait se faire un tantinet pointilleuse pour favoriser les interventions d'une section de cuivres : **Rod McGaha** (tp), **Jeff Colin** (ts) et **Barry Green** (tb), qui vient apporter un peu de fraîcheur à un concept usé jusqu'au bout de la corde ***(«2 Timers»)***. ***«Cambo»*** prend des accents arabisants, même si le background de la basse reste omniprésent, tandis que ***«I Saw God»,*** avec **Richard Bona** au chant, plonge irrémédiablement vers l'**Afrique noire**. Après ces détours exotiques, le bassiste nous ramène vers davantage d'urbanité en compagnie de **Mike Stern** (g) et **Neal Evans** (org) pour le puissant ***«Left, Right & Center»***. ***«Miss U»*** évoque par certains aspects les **Doobie Brothers** avec une basse plus évidente et la présence d'**Alvin Lee** (g). Entre ces différents traits de caractère, **Victor Wooten** fait apprécier ses qualités techniques, pas toujours très mélodiques. ***«Us 2»*** en compagnie de **Keb'Mo** (g) clôt **Palmystery** qui nécessite une écoute plus qu'attentive pour percevoir les bons côtés de cet album, qui aurait très bien pu être noyé par les déferlantes de notes.

IL Y A 40 ANS

Jefferson Airplane

Volunteers

Jefferson Airplane a créé le son d'une génération avec deux hits incontournables : ***Somebody to Love*** et ***White Rabbit***. Ces deux titres constituent le thème de ralliement du ***Summer Love*** de 1967. C'est ce groupe aussi qui donne à la baie de **San Francisco** cette pulsation psychédélique, avec le **Grateful Dead** et **Quicksilver**. Enfin, leur musique personnifie totalement dix ans de contre-culture. Le groupe se forme sur la **côte ouest** des **États-Unis** pendant l'été 1965. On trouve **Marty Balin** (voc), **Paul Kantner** (g), **Jorma Kaukonen** (g), **Signe Toly Anderson** (voc), **Jerry Peloquin** (dm) et **Bob Harvey** (b). Au commencement, le groupe est fortement inspiré par les **Beatles** et les **Byrds**. **Le Jefferson Airplane** se produit en public pour la première fois en 1965. Assez rapidement des changements interviennent dans la formation : **Skip Spence** remplace le batteur et **Jack Casady**, un ami de **Kaukonen**, le bassiste. Mais c'est l'arrivée de **Grace Slick** (voc) qui va faire décoller l'**Airplane** après le 1er album de 67 ***(Take Off)***. C'est elle qui emmène dans ses bagages ***White Rabbit*** et ***Somebody to Love***. En 1969, sort ***Volunteers***, leur contribution la plus politique. Le titre éponyme, ***«We Can Be Together»***, ***«Good Shepherd»***, et ***«Wooden Ships»*** (une composition de **David Crosby** et **Steven Stills**) en sont tous des exemples. Cet engagement en fera l'un des groupes phares de la baie et leur fera subir quelques désagréments, notamment au **festival d'Altamont** où un jeune noir est poignardé pendant le concert des **Stones** tandis que des membres de **J.A** se font frapper par les **Hells Angels**. La vie de l'**Airplane** va ensuite se poursuivre par la création de rameaux. **Kaukonen** et **Casady** forment **Hot Tuna**, **Grace Slick** et **Paul Kantner** font un bébé ensemble et reprennent la route avec le **Jefferson Starship**. Aujourd'hui, on peut retrouver la musique de **Jefferson Airplane** sur ***40th Anniversary Edition of Woodstock*** - ***3 Days of Peace And Music*** (4 Disc DVD et 2 Disc Blu-ray special edition)

Yves N'Dabian
et Teddy Fidol

M. Egge
et Y. Dahamani

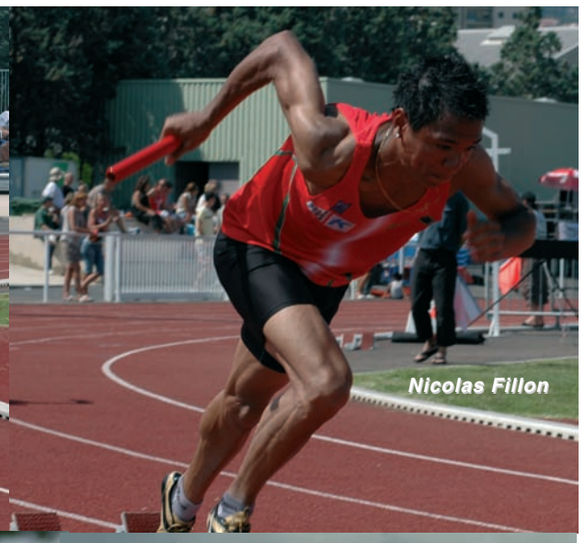

Nicolas Fillon

Jennie El Majouti

Mourad et Afid

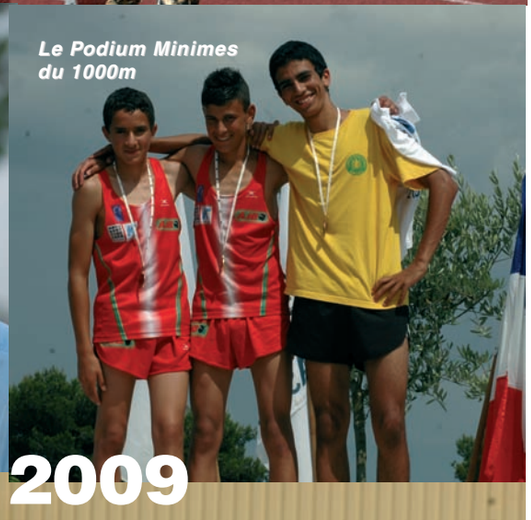

Le Podium Minimes
du 1000m

RÉGIONAUX BASTIA 2009

Les Benjamins de l'A.J.B

Julien
Maestracci

1000m Minimes

100m Minimes Filles

1000m Benjamins

Les Poussins de l'A.J.B

Le 400m

La Marche